

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2593

23 octobre 2008

SOMMAIRE

AA Aluminium Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	124424	Greenpower S.A.	124446
AB-Air	124462	Groupinvest International S.A.	124463
Advent-BCS	124424	HCA Luxembourg 1	124445
Advent-BCS	124426	Indau S.à r.l.	124426
Ammut S.à r.l.	124464	Infodream S.A.	124420
Artison S.à r.l.	124454	Intelsat (Luxembourg) S.à r.l.	124431
Balkans Hotels and Resort International S.A.	124462	International Restaurants Group S.à r.l.	124431
Balkans Hotels and Resort International S.A.	124462	Kauz S.A.	124418
Café des Sports chez Natalia Sàrl	124451	Le Manoir Anglais S.à r.l.	124418
Café des Sports chez Rihanna S.à.r.l.	124451	Leponte S.A.	124422
CD Immo S.à r.l.	124431	L.F.L. Investment S.A.	124452
Cegetel Holdings I B.V.	124447	Madecorp S.A.	124461
Charme Investments S.C.A.	124457	Mandair S.à r.l.	124422
Charme Investments S.C.A.	124433	Manindustry S.A.	124419
C Investments S. à r.l.	124434	Materis Investors S.à r.l.	124455
Cirsa Capital Luxembourg S.A.	124463	Merino International Holding S.A.	124446
Cirsa Finance Luxembourg S.A.	124435	Nova Boa Nova S. à r.l.	124423
Column Investments S.à r.l.	124434	Pain-Délice Europe	124421
DB Financials Group S.A.	124422	Pavinvest S.A.	124463
Deutsche Morgan Grenfell Development Capital Italy S.A.	124419	Philae S.A.	124420
Double Benefit Bonds S.A.	124423	PIPO S.à r.l.	124433
Effeundici S.A.	124432	Ponte Carlo International Soparfi S.A. ..	124447
Effeundici S.A.	124432	Ponte Carlo International Soparfi S.A. ..	124447
Elit-Trade S.à r.l.	124421	Praga Soparfi S.A.	124446
European Generating S.à r.l.	124444	Raffaella	124445
EVF I Investments S.à r.l.	124426	Saturn Real S.A.	124461
Fondation du Club de Rome - Foundation of the Club of Rome	124438	Sivry SpF S.A.	124457
Fondation du Club de Rome - Foundation of the Club of Rome	124449	Solkarst International S.A.	124463
Garage Horsmans & Rosati S.à r.l.	124448	Trade & Co S.A.	124420
Global Services Agencement Sàrl	124461	Tulipian Invest S.A.	124434
Global Services Agencement Sàrl	124424	Vantage Fund	124464
		Worldwide Mounts S.à r.l.	124418
		Yorkshire Holding S.A.	124432
		YUM! International Finance Company S. à r.l.	124436

Le Manoir Anglais S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 129.393.

Au Conseil d'Administration de Le Manoir Anglais SARL ("la société"), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Severine Canova
Gérante

Référence de publication: 2008130281/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2008, réf. LSO-CV03549. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080152342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Kauz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.
R.C.S. Luxembourg B 85.574.

EXTRAIT

Par jugement rendu en date du 12 juillet 2007, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 15 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

- la société KAUZ S.A. avec siège social à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, de fait inconnue à cette adresse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85.574.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS et liquidateur Maître Sandrine DE ALMEIDA OLIVEIRA, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 1^{er} août 2007 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme
Maître Sandrine DE ALMEIDA OLIVEIRA
1, rue JP Brasseur, L-1258 Luxembourg
Le liquidateur

Référence de publication: 2008130282/1537/23.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09658. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080152017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Worldwide Mounts S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 99.977.

Extrait des résolutions prises par le gérant de la société le 27 août 2008

Le gérant de la Société a décidé en date du 27 août 2008, de transférer le siège de la Société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 30 septembre 2008.

Luxembourg Corporation Company SA
Gérant
Signatures

Référence de publication: 2008130286/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01237. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Manindustry S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 86.820.

EXTRAIT

Par jugement rendu en date du 12 juillet 2007, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 15 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

- la société MANINDUSTRY S.A. avec siège social à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer, de fait inconnue à cette adresse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86.820.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS et liquidateur Maître Sandrine DE ALMEIDA OLIVEIRA, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 1^{er} août 2007 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme
Maître Sandrine DE ALMEIDA OLIVEIRA
1, rue JP Brasseur, L-1258 Luxembourg
Le liquidateur

Référence de publication: 2008130283/1537/23.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09656. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080152014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Deutsche Morgan Grenfell Development Capital Italy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 51.795.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale tenue en date du 23 septembre 2008

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale de la société tenue en date du 23 septembre 2008, que:

- L'assemblée générale a procédé à la ré-élection en tant qu'administrateurs de la société de:

* M. Alistair Charles Fairley Smith, banquier d'affaires, ayant son adresse professionnelle à 99 Bishopsgate EC2M 3XD Londres, Royaume-Uni;

* M. Christopher John Minter "Managing Director", ayant son adresse professionnelle à 1 Great Winchester Street, UK-EC2N 2DB London, Royaume-Uni;

* Mme Petra Mauritz, ayant son adresse professionnelle à "Deutsche Beteiligungs AG", Kleine Wiesenau, 1, D-60323 Frankfurt am Main, Allemagne.

* M. Franz Prost, Administrateur de Fiduciaire Générale de Luxembourg S.A., ayant pour adresse professionnelle 560A, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg;

* Mme Marie-José Steinborn, Administrateur de Fiduciaire Générale de Luxembourg S.A., ayant pour adresse professionnelle 560A, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg.

Ces mandats prendront fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice se terminant au 31 décembre 2008.

- L'assemblée générale a procédé à la ré-élection de KPMG AUDIT ayant son siège social 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg en tant que Réviseur d'Entreprises. Son mandat a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008131037/751/31.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2008, réf. LSO-CV03491. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080152688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2008.

Trade & Co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 51, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 80.424.

—
EXTRAIT

Par jugement rendu en date du 12 juillet 2007, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 15 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

- la société TRADE & CO S.A. avec siège social à L-1931 Luxembourg, 51, avenue de la Liberté, de fait inconnue à cette adresse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 80.424.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS et liquidateur Maître Sandrine DE ALMEIDA OLIVEIRA, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 1^{er} août 2007 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme
Maître Sandrine DE ALMEIDA OLIVEIRA
1, rue JP Brasseur, L-1258 Luxembourg
Le liquidateur

Référence de publication: 2008130284/1537/23.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09657. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080152011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Infodream S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1718 Luxembourg, 52, rue Haute.
R.C.S. Luxembourg B 77.056.

—
EXTRAIT

Par jugement rendu en date du 12 juillet 2007, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 15 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

- la société INFODREAM S.A. avec siège social à L-1718 Luxembourg, 52, rue Haute, de fait inconnue à cette adresse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 77.056.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS et liquidateur Maître Sandrine DE ALMEIDA OLIVEIRA, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 1^{er} août 2007 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme
Maître Sandrine DE ALMEIDA OLIVEIRA
1, rue JP Brasseur, L-1258 Luxembourg
Le liquidateur

Référence de publication: 2008130285/1537/23.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09659. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080152007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Philae S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 103.060.

—
*Extrait des Résolutions prises par la réunion
du Conseil d'Administration tenue en date du 22 septembre 2008*

A l'unanimité, le Conseil d'Administration:

- décide de transférer le siège social du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

124421

- prend acte de la modification de l'adresse professionnelle des Administrateurs, à savoir Messieurs Jean-Robert BAR-TOLINI et Marc LIMPENS au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

- prend acte du changement du siège social du Commissaire aux Comptes, FIN-CONTROLE S.A., au 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Certifié sincère et conforme

PHILAE S.A.

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2008130289/795/23.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02999. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Pain-Délice Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 3, rue Henri VII.

R.C.S. Luxembourg B 94.869.

—
Réunion du Conseil d'Administration le 8 octobre 2008 à 15.00 heures

*Résolution de l'actionnaire unique et administrateur délégué
en assemblée générale extraordinaire le 8 octobre 2008 à 15.00 heures*

Ordre du jour:

Transfert du siège social de la société.

Décision

Transfert du siège social au 3, rue Henri VII à L-1725 Luxembourg, à compter de ce jour.

Signature:

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.30 heures.

Fait à Luxembourg, le 8 octobre 2008.

POUR EXTRAIT CONFORME

Signature

Référence de publication: 2008130292/6903/21.

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2008, réf. LSO-CV04417. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080152241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Elit-Trade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 115.080.

—
Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse du gérant, à savoir Victoria Management Services S.A., a fait l'objet d'un changement.

La nouvelle adresse est la suivante: 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 9 octobre 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008130880/631/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2008, réf. LSO-CV03812. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080152782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2008.

Mandair S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 31.245,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 85.377.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 6 octobre 2008 que:

1) Les actionnaires présents ou représentés prononcent la clôture de la liquidation et constatent que la société a définitivement cessé d'exister à partir de ce jour, même pour les besoins de liquidation;

2) Les livres et les documents sociaux seront déposés et conservés pour une période de cinq ans au 560A, rue de Neudorf, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008130294/799/21.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02430. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080152258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

DB Financials Group S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

R.C.S. Luxembourg B 116.412.

1. Il résulte de l'assemblée générale des actionnaires tenue au siège social de la Société «DB Financials Group S.A.» en date du 8 octobre 2008 que les décisions suivantes ont été prises:

- Démission des Administrateurs suivants à compter du 8 octobre 2008:

* Manacor (Luxembourg) S.A., ayant son siège au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

* Mutua (Luxembourg) S.A., ayant son siège au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. Le siège de la société DB Financials Group S.A., domiciliée au 46A, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au registre de commerce sous le numéro B 116.412, a été dénoncé par son agent domiciliataire Equity Trust (Luxembourg) S.A. avec effet au 8 octobre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Domiciliation Agent

Signatures

Référence de publication: 2008130302/683/21.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2008, réf. LSO-CV03225. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080152399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Leponte S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 79.163.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/10/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008130329/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02814. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080152290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Double Benefit Bonds S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

R.C.S. Luxembourg B 116.410.

1. Il résulte de l'assemblée générale des actionnaires tenue au siège social de la Société «Double Benefit Bonds S.A.» en date du 8 octobre 2008 que les décisions suivantes ont été prises:

- Démission des Administrateurs suivants à compter du 8 octobre 2008:
 - * Manacor (Luxembourg) S.A., ayant son siège au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
 - * Mutua (Luxembourg) S.A., ayant son siège au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
 - * Fides (Luxembourg) S.A., ayant son siège au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. Le siège de la société Double Benefit Bonds S.A., domiciliée au 46A, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au registre de commerce sous le numéro B 116.410, a été dénoncé par son agent domiciliataire Equity Trust (Luxembourg) S.A. avec effet au 8 octobre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Domiciliation Agent

Signatures

Référence de publication: 2008130303/683/22.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2008, réf. LSO-CV03226. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080152403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Nova Boa Nova S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4031 Esch-sur-Alzette, 39, rue Zénon Bernard.

R.C.S. Luxembourg B 132.306.

Assemblée générale extraordinaire sous seing privé

Le soussigné:

- Madame Sandra Cristina DA SILVA MONTEIRO, indépendante, née à Pindelo dos Milagres (Portugal), le 10 mai 1981, demeurant à L-4082 ESCH/ALZETTE, 68, rue Dicks.

Laquelle déclare qu'elle est la seule associée, de la société NOVA BOA NOVA S. à r.l. avec siège social à 39, rue Zénon Bernard, L-4031 ESCH/ALZETTE constituée suivant acte reçu par le notaire Francis KESSELER, de résidence à ESCH/ALZETTE en date du 17 septembre 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 132.306.

Ceci exposé, l'associée représentant l'intégralité du capital social, a déclaré vouloir se considérer comme dûment convoqué en assemblée générale extraordinaire sous seing privé et, sur ordre du jour conforme dont elle reconnaît avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de révoquer à compter de ce jour:

- Madame Maria Adelaide NUNES DA COSTA MARQUES MANUEL, gérante, née à Matosinhos (Portugal), le 30 mai 1965, demeurant à L-4169 ESCH/ALZETTE, 25, rue Aloyse Kayser, de sa fonction de gérante technique de la prédite société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer à compter de ce jour pour une durée indéterminée:

- Dans la fonction de gérante unique:
- Madame Sandra Cristina DA SILVA MONTEIRO, indépendante, née à Pindelo dos Milagres (Portugal), le 10 mai 1981, demeurant à L-4082 ESCH/ALZETTE, 68, rue Dicks.

Troisième résolution

La société est valablement engagée par la seule signature de la gérante unique.

Fait en trois exemplaires, à Esch-sur-Alzette, le 14 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008131007/5638/32.

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2008, réf. LSO-CV04410. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080152682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2008.

AA Aluminium Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 250.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 106.577.

Il résulte de la décision du Conseil de Gérance du 21 août 2008 que les Gérants ont pris la décision suivante:
Transfert du siège social de la Société du 22, Parc d'Activité Syrdall au 9, Parc d'Activité Syrdall à L-5365 Munsbach.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Activision Luxembourg S.à.r.l.

Représentée par Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Mandataire spécial

Signatures

Référence de publication: 2008130304/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2008, réf. LSO-CV03213. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080152404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Advent-BCS, Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 56.095.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Pour la société

PKF Weber et Bontemps

*Experts comptables et fiscaux**Réviseurs d'entreprise*

Signatures

Référence de publication: 2008130323/592/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2008, réf. LSO-CV03954. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080152252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Global Services Agencement Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 103.058.

L'an deux mil huit, le trois octobre.

Par devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

- 1.- Monsieur Patrick SALVINO, gérant, né à Algrange (France), le 22 septembre 1965, demeurant à F-57290, Sérémange, 26, rue Longecôte,
ici représenté par Monsieur Arnaud ZANDONA, expert-comptable, demeurant à F-57000, Metz, 65, rue de Queuleu,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 9 septembre 2008;
- 2.- Madame Sylviane SALVINO, gérante, née à Chinon (France), le 9 décembre 1961, épouse de Monsieur Claude Tchoungui Fouda, demeurant à F-57650, Fontoy, 13, rue du Pont,
ici représentée par Monsieur Arnaud ZANDONA, prénommé,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 9 septembre 2008;
- 3.- Madame Dominique SALVINO, gérante, née à Algrange (France), le 11 janvier 1975, demeurant à F-57100, Thionville, 4, rue de Strasbourg,
ici représentée par Monsieur Arnaud ZANDONA, prénommé,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 9 septembre 2008.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant, agissant ès dites qualités et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Les comparants, représentés ainsi qu'il a été dit, ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée "GLOBAL SERVICES AGENCEMENT S.à r.l.", ayant son siège social à L-7240, Bereldange, 24-26, route de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, le 7 septembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1225 du 30 novembre 2004.

La société est immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 103.058.

II.- Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, entièrement souscrites et libérées et appartenant aux associés comme suit:

1.- à Monsieur Patrick SALVINO, préqualifié, cinquante et une parts sociales	51
2.- à Madame Sylviane SALVINO, préqualifiée, vingt-cinq parts sociales	25
3.- à Madame Dominique SALVINO, préqualifiée, vingt-quatre parts sociales	<u>24</u>
Total: cent parts sociales	100

III.- Les associés représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et à l'unanimité des voix ils prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société de L-7240 Bereldange, 24-26, route de Luxembourg à L-2430, Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, les associés décident de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

"Le siège social est établi à Luxembourg."

Troisième résolution

Suite à deux cessions de parts sociales sous seings privés en date du 3 novembre 2004, publiées par extrait au Mémorial C, numéro 121 du 9 février 2005, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représentée par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Ces parts sociales appartiennent aux associés comme suit:

1.- à Monsieur Patrick SALVINO, gérant, né à Algrange (France) le 22 septembre 1965, demeurant à F-57290, Sérémange, 26, rue Longecôte, cinquante et une parts sociales	51
2.- à Madame Sylviane SALVINO, gérante, née à Chinon (France) le 9 décembre 1961, épouse de Monsieur Claude Tchoungui Fouda, demeurant à F-57650, Fontoy, 13, rue du Pont, vingt-cinq parts sociales	25
3.- à Madame Dominique SALVINO, gérante, née à Algrange (France), le 11 janvier 1975, demeurant à F-57100 Thionville, 4, rue de Strasbourg, vingt-quatre parts sociales	<u>24</u>
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées."

IV.- Le montant des frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimé sans nul préjudice à la somme de sept cents euros (EUR 700,-), est à charge de la société qui s'y oblige, les associés en étant solidairement tenus envers le notaire.

V.- Les comparants élisent domicile au siège de la société.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'elle connue à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: Arnaud ZANDONA, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 octobre 2008, Relation: LAC/2008/40383. — Reçu 12 € (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 10 octobre 2008.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2008130507/222/74.

(080152388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Advent-BCS, Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 56.095.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Pour la société

PKF Weber et Bontemps

Experts comptables et fiscaux

Réviseurs d'entreprise

Signatures

Référence de publication: 2008130324/592/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2008, réf. LSO-CV03953. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080152255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Indau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 42.253.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 mai 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2008.

Indau S. à r.l.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008130332/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2008, réf. LSO-CV04142. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080152045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

EVF I Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 142.177.

STATUTES

In the year two thousand eight. on the twelfth day of September.

Before us Me Jacques DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ENTERPRISE VENTURE PARTNERS I, L.P., with registered office in PO BOX 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, acting as general partner of ENTERPRISE VENTURE FUND I, L.P.,

duly represented by Mr Guy HORNICK, "maître en sciences économiques", with professional address in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,

by virtue of a proxy dated September 8, 2008.

Said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacities, has drawn up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

Art. 1. A limited liability company is hereby formed, that will be governed by these articles and by the relevant legislation. The name of the company is "EVF I Investments S. à r.l."

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by collective decision of the members.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The corporate capital of the company is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) divided into 500 (five hundred) corporate units with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each.

Art. 6. The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning Commercial Companies.

Art. 7. Each corporate unit entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.

Art. 8. Corporate units are freely transferable among members. The corporate units transfer inter vivos to non-members is subject to the consent of at least seventy-five percent of the members' general meeting or of at least seventy-five percent of the company's capital. In the case of the death of a member, the corporate units transfer to non-members is subject to the consent of no less than seventy-five percent of the votes of the surviving members. In any event the remaining members have a pre-emption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non-member.

Art. 9. The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the members.

Art. 10. For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the members are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

Art. 11. The company will be managed by two managers or more who need not to be members and who are appointed by the general meeting of members.

Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of one A and one B signatory manager or by the individual signature of the delegate of the board of managers acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one manager, whose signature legally commits the company.

Art. 12. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 13. Every member may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of corporate units he owns and may validly act at the meetings through a special proxy.

Art. 14. Collective decisions are only valid if they are adopted by the members representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by a majority of the members representing three quarters of the capital.

Art. 15. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 16. Every year on December 31st, the annual accounts are drawn up by the managers.

Art. 17. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the company.

Art. 18. At least 5% of the net profit for the financial year has to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the corporate capital.

The remaining balance is at the disposal of the members.

Art. 19. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be members and who are appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

Art. 20. If, and as long as one member holds all the corporate units, the company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law on Commercial Companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 21. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the members refer to the relevant legislation.

Transitory disposition

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st, 2008.

Subscription and payment

The 500 (five hundred) corporate units have been entirely subscribed by the sole member, ENTERPRISE VENTURE FUND I, L.P., acting through its general partner ENTERPRISE VENTURE PARTNERS I, L.P., with registered office in PO BOX 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, predesignated.

All the corporate units have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) as was certified to the notary executing this deed

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in art. 183 of the law on Commercial Companies of September 18, 1933 have been fulfilled.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at EUR 1.300.-.

Resolutions of the sole member

The sole member, prenamed, represented as above-mentioned, representing the whole of the corporate capital, passed the following resolutions:

First resolution

The following have been elected as managers:

A signatory manager:

1. Mr Tadeusz GALKOWSKI, chief financial officer, born on May 23, 1960 in Northampton, United Kingdom, residing in PL-00-113 Warsaw, Financial Center, Emilii Plater 53.

B signatory managers:

2. Mr Guy HORNICK, "maître en sciences économiques", born on March 29, 1951 in Luxembourg, with professional address in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

3. Mr Thierry FLEMING, "licencié en sciences commerciales et financières", born on July 24, 1948 in Luxembourg, with professional address in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, with the powers indicated in article 11 of the Articles of Incorporation.

The managers may appoint agents, fix their powers, competences and dismiss them.

The managers are elected for an undetermined period.

Second resolution

The company's registered office is located at L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and translated into the language of the person appearing, whom is known to the notary by his surnames, Christian names, civil status and residences, said person appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above person appearing, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person appearing and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le douze septembre.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ENTERPRISE VENTURE PARTNERS I, L.P., ayant son siège social à PO BOX 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans, agissant en tant que general partner de ENTERPRISE VENTURE FUND I, L.P.,

ici représentée par Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,

spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 8 septembre 2008.

La prédite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de "EVF I Investments S.à r.l."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des trois quarts des voix en assemblée générale ou autrement, par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par deux gérants ou plus, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants, dont obligatoirement une signature de la catégorie A et une autre signature de la catégorie B, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil des gérants dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul gérant sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, le 31 décembre, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2008.

Souscription et paiement

Les 500 (cinq cents) parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associé unique, ENTERPRISE VENTURE FUND I, L.P., agissant par l'intermédiaire de son général partner ENTERPRISE VENTURE PARTNERS I, L.P. ayant son siège social à PO BOX 309, Uglad House, Grand Cayman, KY1-1104 Iles Caïmans, prédésignée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés (loi du 18 septembre 1933) se trouvent remplies.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 1.300.-.

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Sont appelés aux fonctions de gérants:

Gérant de catégorie A:

1. Monsieur Tadeusz GALKOWSKI, "chief financial officer", né le 23 mai 1960 à Northampton, Royaume-Uni, demeurant à PL-00-113 Varsovie, Financial Center, Emilii Plater 53.

Gérants de catégorie B:

2. Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, né le 29 mars 1951 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

3. Monsieur Thierry FLEMING, licencié en sciences commerciales et financières, né le 24 juillet 1948 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,

avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts.

Ils pourront nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Le mandat des gérants est établi pour une durée indéterminée.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est fixé à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par noms, prénoms, états et demeures, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: G. HORNICK, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 17 septembre 2008, LAC/2008/37552. — Reçu soixante-deux Euros virgule cinquante Cents (EUR 62,50.-).

Le Releveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

Pour copie conforme délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/09/08.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2008130551/208/236.

(080152934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2008.

CD Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, 26, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 80.126.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2008.

CD Immo S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008130353/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02715. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080152102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

International Restaurants Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 136.260.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2008130354/220/12.

(080152160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Intelsat (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 312.423.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 117.304.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Associé unique de la société en date du 19 septembre 2008 que:

- Monsieur Stephen SPENGLER a démissionné de sa fonction de gérant de classe A;

a été nommé en remplacement pour une durée indéterminée:

- Monsieur Jean-Philippe GILLET, né le 2 décembre 1965 à Reims (France), ayant son adresse professionnelle au Building 3, Chiswick Park, 566, Chiswick High Road, London W4 5YA, Grande-Bretagne.

Ainsi, le Conseil de Gérance est désormais composé par:

- *Gérants de classe A:*

Monsieur Jean-Philippe GILLET;

Monsieur Andrew Lawrence STIMSON.

- *Gérant de classe B:*

Madame Sandrine VAN WAVEREN.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Intelsat (Luxembourg) S.à r.l.
SGG Corporate Services S.A., 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg
Signature
Mandataire

Référence de publication: 2008130867/1005/27.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01080. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080152729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2008.

Effeundici S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 69.630.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/10/2008.

EFFEUNDICI S.A.

Daniele MARIANI / Jacopo ROSSI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008130355/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2008, réf. LSO-CV03102. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Effeundici S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 69.630.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/10/2008.

EFFEUNDICI S.A.

Daniele MARIANI / Jacopo ROSSI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008130357/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2008, réf. LSO-CV03105. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Yorkshire Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 82.150.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la date du 1^{er} octobre 2008, que Mme Sylvie Schartz, avec adresse professionnelle établie à L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg, a été appelée à la fonction d'administrateur en remplacement de Monsieur Sylvain Kirsch, demeurant professionnellement à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, administrateur démissionnaire. La composition du Conseil d'Administration est dorénavant la suivante:

- Madame Anne Huberland, employée privée, avec adresse professionnelle au 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, administrateur,
- Madame Tania Fernandes, employée privée, avec adresse professionnelle au 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, administrateur,
- Madame Sylvie Schartz, employée privée, avec adresse professionnelle au 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, administrateur.

Les mandats des administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale annuelle de l'an 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

124433

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2008130944/1051/24.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2008, réf. LSO-CV02141. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080152979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2008.

Charme Investments S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 88.675.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Paul FRIEDERS

Notaire

Référence de publication: 2008130358/212/12.

(080151960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

PIPO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4064 Esch-sur-Alzette, boulevard Hubert Clement.

R.C.S. Luxembourg B 62.307.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le premier octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Madame Natacha REMACKEL, employée communal, demeurant au 29, rue Neuve, L-3938 Mondercange.

Laquelle personne comparante, ici personnellement présente, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1.- Qu'elle est la seule et unique associée de la société "PIPO S.à r.l." (la "Société") une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au boulevard Hubert Clement, L-4064 Esch-sur-Alzette, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 62307, constituée suivant acte notarié dressé par le ministère du notaire soussigné en date du 19 décembre 1997, lequel fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 03 avril 1998, sous le numéro 209 et page 10020 et dont les statuts ne furent jamais modifiés depuis son acte de constitution;

2.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à DOUZE MILLE TROIS CENTS QUATRE-VINGT-QUINZE EUROS (12.395,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-TROIS EUROS et QUATRE-VINGT-QUINZE CENTS (123,95 EUR) chacune, intégralement libérées;

3.- Que l'activité de la Société a cessé définitivement depuis le 31 décembre 2007;

4.- Que dès lors et en tant qu'associée unique, elle déclare dissoudre ladite société avec effet rétroactif au 31 décembre 2007;

5.- Qu'elle déclare en outre que tout le passif de la Société "PIPO S.à r.l." a été réglé, et qu'elle se trouve investie de tout son actif de façon à ce que la liquidation de cette dernière puisse être considérée comme étant terminée, avec effet rétroactif au 31 décembre 2007, sous réserve du fait qu'elle sera personnellement tenue de tout passif ainsi que de tout autre engagement actuellement inconnu de la Société;

6.- Que décharge pleine et entière lui est accordée, en tant que seule et unique gérante de la société présentement dissoute, pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour;

7.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'adresse suivante: 29, rue Neuve, L-3938 Mondercange.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: N. REMACKEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 octobre 2008. Relation: EAC/2008/12550. — Reçu douze Euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 OCTOBRE 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008131125/239/42.

(080153030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2008.

Tulipian Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 111.228.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/10/2008.

TULIPIAN INVEST S.A.

Robert REGGIORI / Jean-Marc HEITZ

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008130359/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2008, réf. LSO-CV03088. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

**Column Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. C Investments S. à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 142.130.

In the year two thousand and eight, on the twelfth day of August.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A., having its registered office in L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe, here represented by Mrs Anne COENEN, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as aforementioned, declared being the sole member of C Investments S.à r.l. (the "Company") having its registered office in L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte-Zithe, incorporated by deed of the undersigned notary, on July 2, 2008, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The proxy holder declared and requested the notary to record that:

I. The sole member holds all shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

II. That the items on which resolutions are to be passed are as follows:

1.- Change of the Company's name into Column Investments S. à r.l. and amendment of article 4 of the articles of association so as to read henceforth as follows:

" **Art. 4.** The company will assume the name of "Column Investments S. à r.l." company with limited liability."

The appearing party requested the undersigned notary to record the following resolution which has been taken by the sole member:

Resolution

The sole shareholder resolves to change the name of the Company from C Investments S.à r.l. to Column Investments S.à r.l and to consequentially amend article four of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

" **Art. 4.** The company will assume the name of "Column Investments S. à r.l." company with limited liability."

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, the present deed was drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le douze août.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ATC Corporate Services (Luxembourg) S. A., ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe, ici représentée par Madame Anne COENEN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme précédé, déclare être l'unique associé de C Investments S.à.r.l. (la «Société») ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 8, rue Sainte-Zithe, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 juillet 2008, non encore publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

I. L'associé unique détient toutes les parts sociales émises de la Société, de sorte que les résolutions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II. Les points sur lesquels les résolutions doivent être prises sont les suivants:

1 - Changement de la dénomination sociale de la Société en Column Investments S.à.r.l. et modification de l'article 4 des Statuts pour lui donner la teneur suivante.

« **Art. 4.** La société prend la dénomination de «Column Investments S.à r.l.», société à responsabilité limitée.»

La comparante a requis le notaire d'acter la résolution suivante qui a été prise par l'unique associé:

Résolution

L'associé unique décide de changer le nom de la Société de C Investments S.à r.l. en "Column Investments S.à r.l." et de modifier l'article quatre des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société prend la dénomination de «Column Investments S.à r.l.», société à responsabilité limitée.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. COENEN, et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 août 2008, Relation: LAC/2008/34560. — Reçu douze euros (12€).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008130370/242/75.

(080151745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Cirsa Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 100.354.

—
Rectificatif du dépôt au Registre référence L080055560.05 en date du 15/04/2008
concernant l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} avril 2008

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} avril 2008, John Kleynhans a été nommé en tant qu'Administrateur de catégorie A en remplacement de Livius Gorecka et avec même pouvoir de signature.

Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008130883/631/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2008, réf. LSO-CV03630. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080152795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2008.

YIFCO, YUM! International Finance Company S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.282.

In the year two thousand and eight, on the eleventh day of July.

Before Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED:

Kentucky Fried Chicken International Holdings, Inc, with registered office at 1209 Orange Street Wilmington, in the state of Delaware, and registered under number 2234830, here represented by Mrs Nathalie Chevalier, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That Kentucky Fried Chicken International Holdings, Inc, prenamed is the Sole actual Shareholder of YUM! INTERNATIONAL FINANCE COMPANY S. à r.l., in short "YIFCO", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger residing in Luxembourg on April 18, 2008, not yet published in the Mémorial C, and amended by deed of the undersigned notary on May 28, 2008, not yet published in the Memorial C, registered with the Luxembourg trade and companies register under section B and number 138 282 (the "Company");

- That the capital of the Company is set at USD 21,000.- (twenty-one thousand Dollars of the United States of America) represented by 21,000 (twenty-one thousand) shares with a nominal value of USD 1.00 (one Dollar of the United States of America) each, fully paid up.

- That the agenda of the meeting is the following:

1 To increase the corporate capital by an amount of two hundred twenty nine thousand United States Dollars (USD 229,000.-) so as to raise it from its present amount of twenty one thousand United States Dollars (USD 21,000.-) to two hundred fifty thousand United States Dollars (USD 250,000.-) by the creation of two hundred twenty nine thousand (229,000) shares with a nominal value of one United States Dollars (USD 1.-) each.

2 To issue two hundred twenty nine thousand (229,000) shares with a nominal value of one United States Dollars (USD 1.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for the new two hundred twenty nine thousand (229,000) shares with a nominal value of one United States Dollars (USD 1.-) each, by Kentucky Fried Chicken International Holdings, Inc, a company governed by the laws of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street Wilmington, in the state of Delaware, and registered under number 2234830 (the "Sole Shareholder"), to accept payment in full of the nominal value of such new shares amounting totally to two hundred twenty nine thousand United States Dollars (USD 229,000.-), by a contribution in cash, to allocate such new shares to the Sole Shareholder and to acknowledge the effectiveness of the capital increase.

4 To amend the first paragraph of Article 6 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the above resolutions.

5 Miscellaneous

- That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to increase the corporate capital by an amount of two hundred twenty nine thousand United States Dollars (USD 229,000.-) so as to raise it from its present amount of twenty one thousand United States Dollars (USD 21,000.-) to two hundred fifty thousand United States Dollars (USD 250,000.-) by the creation of two hundred twenty nine thousand (229,000) shares with a nominal value of one United States Dollars (USD 1.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription and payment

The Sole Shareholder, Kentucky Fried Chicken International Holdings, Inc, prenamed, represented as stated above, declares to subscribe to two hundred twenty nine thousand (229,000) new shares and to have them fully paid up by contribution in cash.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of two hundred twenty nine thousand United States Dollars (USD 229,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary by a bank certificate of blockage.

Second resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the Sole Shareholder decides to amend the article 6 of the Articles of Incorporation to read as follows:

" **Art. 6.** The capital of the Company is set at two hundred fifty thousand Dollars of the United States of America (USD 250,000.-), represented by two hundred fifty thousand (250,000) shares with a nominal value of USD 1.00 (one Dollar of the United States of America) each, fully paid up.»

Costs

For the tax registration purposes, the increase of share capital is estimated at EUR 145,522 (exchange rate (median price) on July 11, 2008 USD 1.- = EUR 0.63547).

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its capital increase at the fixed rate registration tax perception, have been estimated at about EUR 2,500 (two thousand five hundred Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the said person signed with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française (French version):

L'an deux mil huit, le onze juillet.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A COMPARU:

Kentucky Fried Chicken International Holdings, Inc, ayant son siège social établi au 1209 Orange Street Wilmington, Etat de Delaware, et immatriculée sous le numéro 2234830 (l'"Associé Unique"),

ici représentée par Madame Nathalie Chevalier, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- que Kentucky Fried Chicken International Holdings, Inc, précitée est le seul et unique associé de la société YUM! INTERNATIONAL FINANCE COMPANY S. à r.l, en abrégé "YIFCO», ayant son siège social établi au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138 282, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, du 18 avril 2008, non encore publié dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C (la "Société");

- que le capital social actuel est fixé à USD 21.000,- (vingt et un mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 21.000 (vingt et un mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1,00 (un Dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune, entièrement libérées;

- que l'ordre du jour est le suivant:

1. Augmentation du capital social à concurrence de USD 229.000 (deux cent vingt-neuf mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) pour porter son montant actuel de USD 21.000 (vingt et un mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) à USD 250.000 (deux cent cinquante mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) par émission de 229.000 (deux cent vingt-neuf mille) parts sociales de USD 1,00 (un Dollar des Etats Unis d'Amérique) chacune,

2. Emission 229.000 (deux cent vingt-neuf mille) parts sociales de USD 1,00 ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes,

3. Acceptation de la souscription des 229.000 (deux cent vingt-neuf mille) parts sociales de USD 1,00 chacune par Kentucky Fried Chicken International Holdings, Inc, ayant son siège social établi au 1209 Orange Street Wilmington, Etat de Delaware, et immatriculée sous le numéro 2234830 (l'"Associé Unique"), acceptation de la libération intégrale de la

valeur nominale de ces parts pour un montant total de USD 229.000 par apport en espèces (deux cent vingt-neuf mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique), d'attribuer ces actions de l'associé unique et de reconnaître la réalisation de l'augmentation de capital,

4. Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent., de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts,

5. Divers,

- que la partie comparante représentée comme dit ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L' Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de USD 229.000 (deux cent vingt-neuf mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) pour porter son montant actuel de USD 21.000 (vingt et un mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) à USD 250.000 (deux cent cinquante mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) par émission de 229.000 (deux cent vingt-neuf mille) nouvelles parts sociales de USD 1,00 (un Dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et libération

L'Associé Unique, Kentucky Fried Chicken International Holdings, Inc, précité, représenté comme dit ci-avant, déclare souscrire les 229.000 (deux cent vingt-neuf mille) nouvelles parts sociales et les libérer entièrement par apport en espèces d'un montant total de USD 229.000 (deux cent vingt-neuf mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique).

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de USD 229.000 (deux cent vingt-neuf mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, les apports étant totalement réalisés, l' Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à USD 250.000 (deux cent cinquante mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique), par 250.000 (deux cent cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1,00 (un Dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune, entièrement libérées.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à EUR 145.522 (taux de change (median price) du 11 juillet 2008: USD 1,- = EUR 0,63547).

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte sont estimés à environ deux mille cinq cents euros (EUR 2.500).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Chevalier, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 17 juillet 2008, LAC/2008/29620. — Reçu à 0,50%: sept cent vingt-trois euros huit cents (€ 723,08).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 octobre 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008130372/202/143.

(080152087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Fondation du Club de Rome - Foundation of the Club of Rome, Fondation.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 2, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg G 78.

Überschussermittlung 2006

ÜBERSCHUSSERMITTLUNG FÜR DIE ZEIT VOM 01. JANUAR - 31. DEZEMBER 2006

	2006	Vorjahr
	Euro	Euro
1. Einnahmen	86.266	3.191
2. sonstige Erträge	1.390	26.748
3. sonstige Aufwendungen	-135.718	-144.812

4. Erträge aus Wertpapieren	4.603	30.726
5. sonstige Zinsen und ähnliche Erträge	6.531	2.024
6. Abschreibungen auf Wertpapiere	-9.150	—
7. Zinsen und ähnliche Aufwendungen	-10	-24
8. Verlust	-46.088	-82.147

Bescheinigung

"Die vorstehende Überschussermittlung wurde aufgrund der von mir geführten Aufzeichnungen, der vorgelegten Unterlagen sowie der mir erteilten Auskünfte erstellt. Die Unterlagen habe ich stichpunktartig geprüft."

Bremervörde, den 07.09.2007.
Dipl.-Finanzwirt Horst Peters
Veredigter Buchprüfer, Steuerberater

ERLÄUTERUNGEN ZU DER ÜBERSCHUSSERMITTLUNG FÜR DIE ZEIT VOM 01. JANUAR - 31. DEZEMBER 2006

	2006	2005
	EUR	EUR
1. Einnahmen		
Spenden	86.266,12	3.191,11
2. sonstige Erträge		
Erträge aus Kursdifferenzen	9,92	15.424,35
Ertrag aus dem Verkauf von Finanzanlagen		
France Telecom 6 % / VorjahrFord Motor Cr. 6,5 %		
Erlös	207.280,00	201.330,60
Buchwertabgang	-205.900,00	-190.006,65
	<u>1.380,00</u>	<u>11.323,95</u>
	<u>1.389,92</u>	<u>26.748,30</u>
3. sonstige Aufwendungen		
a) sonstige Zuwendungen		
Zuwendungen an "The Club of Rome" für das Generalsekretariat in Hamburg	80.000,00	99.000,00
b) Verwaltungskosten		
Kosten Büro HRH Prince el Hassan, Amman	39.972,71	30.181,38
c) verschiedene sonstige Kosten		
Jahresabschlusskosten 2003 und 2004	—	2.113,52
Kosten der Domizilierung für die Jahre 2002 bis 2004	—	5.040,00
sonstige Rechts- und Beratungskosten		1.715,48
Nebenkosten des Geldverkehrs	2.016,31	1.801,15
(einschl. Depotgebühren EUR 1.846,99 / EUR 1.381,48)		
Aufwendungen aus Kursdifferenzen	13.728,78	520,96
	<u>15.745,09</u>	<u>11.191,11</u>
d) Verlust aus dem Verkauf von Finanzanlagen (France Telecom 6 %)		
Buchwertabgang	-	205.100,00
Erlös		- 200.660,00
		<u>- 4.440,00</u>
	<u>135.717,80</u>	<u>144.812,49</u>
4. Erträge aus Wertpapieren		
Zinserträge aus festverzinslichen Wertpapieren (einschl. Stückzinsen)	4.602,74	30.725,81
5. sonstige Zinsen und ähnliche Erträge		
Zinsen aus Giroguthaben	53,03	411,95
Zinsen aus Festgeldguthaben und Sparguthaben	6.477,99	1.612,53
	<u>6.531,02</u>	<u>2.024,48</u>
6. Abschreibungen auf Wertpapiere		
Wertabschreibung auf den niedrigeren Kurswert	9.150,00	-
7. Zinsen und ähnliche Aufwendungen		
Zinsen für Giroverbindlichkeiten	10,07	24,62
8. Verlust	<u>- 46.088,07</u>	<u>- 82.147,41</u>

124440

Entwicklung der Finanzanlagen

	Wertpapiere				Stand am 31.12.2006 EURO	Stand am 31.12.2005 EURO	Abschreibun- gen des Ge- schäfts- sj. EURO
	Nennbetrag	Anschaffung- kosten EURO	+Zugänge - Absänge EURO	Abschreibun- gen kumuliert EURO			
Options- scheine							
CS. LN 06-27.02.09 WRT/ASIA IND	230	153.202,90	153.202,90		153.202,90*	-	-
UBS LDN 06-09.03.10 WRT/SMI IND	30	154.994,88	154.994,88		154.994,88*	-	-
	-	308.197,78	308.197,78	-	308.197,78*	-	-
Festver- zinsliche Wertpapiere							
8,25 % CR. SUISSE 06-09 MULTIND Anleihe	300.000,00	309.450,00	309.450,00	9.150,00	300.300,00	-	9.150,00
6,0 % Fran- ce Telecom Anleihe	-	-	- 205.900,00	-	-	205.900,00	-
			- 205.900,00				
	300.000,00	309.450,00	309.450,00	9.150,00	300.300,00	205.900,00	9.150,00

*) abweichend hiervon betragen die Kurswerte:

für C.S. LN 06-27.02.09 WRT/ASIA IND	EUR 168.374,61
für UBS LDN 06-09.03.10 WRT/SMI IND	EUR 159.214,49
	EUR 327.589,10

Erläuterung der Zu- und Abgänge

Optionsscheine

Zugänge:

C.S. LN 06-27.02.09 WRT/ASIA IND	230 Stück	24.02.2006	EUR 153.202,90
UBS LDN 06-09.03.10 WRT/SMI IND	30 Stück	08.03.2006	EUR 154.994,88
			EUR 308.197,78

Festverzinsliche Wertpapiere

Zugang:

Anleihe 8,25 %CR. SUISSE 06-09 MULTIND Nennwert EUR 300.000,00 17.02.2006 EUR 309.450,00

Abgang:

Anleihe 6,0 % France Telecom Nennwert EUR 200.000,00 15.02.2006 EUR 205.900,00

Nachrichtlich

	2006 EUR	2005 EUR
Vermögen am 01. Januar		
Wertpapiere gem. Entwicklung auf Seite 4		
- Festverzinsliche Wertpapiere	205.900,00	601.006,65
DEXIA Banque Internationale Luxembourg:		
- Konto 7 1149 4985 50, Giroguthaben USD 305,87 /USD 196.009,51	258,62	143.775,77
- Konto 7 1149 4986 40, Giroguthaben	376.799,24	3.676,98
- Konto 7 2149 4989 67, Sparkonto USD 101,88 / USD 106,14	74,26	77,86
- Konto 7 1149 4983 72, Termingeldkonto	93.716,93	92.105,77

- Konto 7 1149 4980 10, Termingeldkonto USD 86.000,00	72.537,11	-
Verbindlichkeit Bürokosten HKN Prince el Hassan, IV. Quartal 2004	-	-9.209,46
(10-Tage-Regel, Belastung am 06.01.2005 USD 12.500,00)		
	749.286,16	831.433,57
Vermögen am 31. Dezember		
Wertpapiere gem. Entwicklung auf Seite 4		
- Optionsscheine	308.197,78	-
- Festverzinsliche Wertpapiere	300.300,00	205.900,00
DEXIA Banque Internationale Luxembourg:		
- Konto 7 1149 4985 50, Giroguthaben USD 5.205,09 / USD 305,87	3.940,86	258,62
- Konto 7 1149 4986 40, Giroguthaben	12.705,09	376.799,24
- Konto 7 2149 4989 67, Sparkonto USD 77,37 / USD 101,88	58,56	74,26
- Konto 7 1149 4983 72, Termingeldkonto	-	93.716,93
- Konto 7 1149 4980 10, Termingeldkonto USD 102.964,02 / USD 86.000,00	77.995,80	72.537,11
Verbindlichkeit Bürokosten HRH Prince el Hassan, TV. Quartal 2004	-	9.209,46
(10-Tage-Regel, Belastung am 06.01.2005 USD 12.500,00)		
	703.198,09	749.286,16
Verprobung		
Vermögen am 31.12.	703.198,09	749.286,16
Vermögen am 01.01.	-749.286,16	- 831.433,57
Vermögensminderung (Verlust)	-46.088,07	- 82.147,41

Allgemeine Auftragsbedingungen für Steuerberater, Steuerbevollmächtigte und Steuerberatungsgesellschaften

Stand: 1. März 2007

Die folgenden „Allgemeinen Auftragsbedingungen“ gelten für Verträge zwischen Steuerberatern, Steuerbevollmächtigten und Steuerberatungsgesellschaften (im Folgenden „Steuerberater“ genannt) und ihren Auftraggebern, soweit nicht etwas anderes ausdrücklich schriftlich vereinbart oder gesetzlich zwingend vorgeschrieben ist.

1. Umfang und Ausführung des Auftrags

- (1) Für den Umfang der vom Steuerberater zu erbringenden Leistungen ist der erteilte Auftrag maßgebend.
- (2) Der Auftrag wird nach den Grundsätzen ordnungsgemäßer Berufsausübung ausgeführt.
- (3) Der Steuerberater wird die vom Auftraggeber genannten Tatsachen, insbesondere Zahlenangaben, als richtig zu Grunde legen. Soweit er Unrichtigkeiten feststellt, ist er verpflichtet, darauf hinzuweisen.
- (4) Die Prüfung der Richtigkeit, Vollständigkeit und Ordnungsmäßigkeit der übergebenen Unterlagen und Zahlen, insbesondere der Buchführung und Bilanz, gehört nur zum Auftrag, wenn dies schriftlich vereinbart ist.
- (5) Der Auftrag stellt keine Vollmacht für die Vertretung vor Behörden, Gerichten und sonstigen Stellen dar. Sie ist gesondert zu erteilen. Ist wegen der Abwesenheit des Auftraggebers eine Abstimmung mit diesem über die Einlegung von Rechtsbehelfen oder Rechtsmitteln nicht möglich, ist der Steuerberater im Zweifel zu fristwährenden Handlungen berechtigt und verpflichtet.

2. Verschwiegenheitspflicht

- (1) Der Steuerberater ist nach Maßgabe der Gesetze verpflichtet, über alle Tatsachen, die ihm im Zusammenhang mit der Ausführung des Auftrags zur Kenntnis gelangen, Stillschweigen zu bewahren, es sei denn, dass der Auftraggeber ihn schriftlich von dieser Verpflichtung entbindet. Die Verschwiegenheitspflicht besteht auch nach Beendigung des Vertragsverhältnisses fort.
- (2) Der Steuerberater ist berechtigt, personenbezogene Daten des Auftraggebers und dessen Mitarbeitern im Rahmen der erteilten Aufträge maschinell zu erheben und in einer automatisierten Datei zu verarbeiten oder einem Dienstleistungszentrum zur weiteren Auftragsdatenverarbeitung zu übertragen.
- (3) Die Verschwiegenheitspflicht besteht im gleichen Umfang auch für die Mitarbeiter des Steuerberaters.
- (4) Die Verschwiegenheitspflicht besteht nicht, soweit die Offenlegung zur Wahrung berechtigter Interessen des Steuerberaters erforderlich ist. Der Steuerberater ist auch insoweit von der Verschwiegenheitspflicht entbunden, als er nach den Versicherungsbedingungen seiner Berufshaftpflichtversicherung zur Information und Mitwirkung verpflichtet ist.
- (5) Gesetzliche Auskunfts- und Aussageverweigerungsrechte nach § 102 AO, § 53 StPO, § 383 ZPO bleiben unberührt.
- (6) Der Steuerberater darf Berichte, Gutachten- und sonstige schriftliche Äußerungen über die Ergebnisse seiner Tätigkeit Dritten nur mit Einwilligung des Auftraggebers aushändigen. Darüber hinaus besteht keine Verschwiegenheitspflicht, soweit dies zur Durchführung eines Zertifizierungsaudits in der Kanzlei des Steuerberaters erforderlich ist und die insoweit tätigen Personen ihrerseits über ihre Verschwiegenheitspflicht belehrt worden sind. Der Auftraggeber erklärt sich damit einverstanden, dass durch den Zertifizierer/Auditor Einsicht in seine - vom Steuerberater abgelegte und geführte

- Handakte genommen wird.

3. Mitwirkung Dritter

(1) Der Steuerberater ist berechtigt, zur Ausführung des Auftrags Mitarbeiter, fachkundige Dritte sowie Daten verarbeitende Unternehmen heranzuziehen.

(2) Bei der Heranziehung von fachkundigen Dritten und Daten verarbeitenden Unternehmen hat der Steuerberater dafür zu sorgen, dass diese sich zur Verschwiegenheit entsprechend Nr. 2 Abs. 1 verpflichten.

(3) Der Steuerberater ist berechtigt, allgemeinen Vertretern (§ 69 StBerG) sowie Praxistreuhandern (§ 71 StBerG) im Falle ihrer Bestellung Einsichtnahme in die Handakten i.S.d. § 66 Abs. 2 StBerG zu verschaffen.

(4) Der Steuerberater ist berechtigt, in Erfüllung seiner Pflichten nach dem Bundesdatenschutzgesetz, einen Beauftragten für den Datenschutz zu bestellen. Sofern der Beauftragte für den Datenschutz nicht bereits nach Nr. 2 Abs. 3 der Verschwiegenheitspflicht unterliegt, hat der Steuerberater dafür Sorge zu tragen, dass der Beauftragte für den Datenschutz sich mit Aufnahme seiner Tätigkeit auf das Datengeheimnis verpflichtet.

4. Mängelbeseitigung

(1) Der Auftraggeber hat Anspruch auf Beseitigung etwaiger Mängel. Dem Steuerberater ist Gelegenheit zur Nachbesserung zu geben. Der Auftraggeber hat das Recht - wenn und soweit es sich bei dem Mandat um einen Dienstvertrag im Sinne der §§611, 675 BGB handelt - die Nachbesserung durch den Steuerberater abzulehnen, wenn das Mandat durch den Auftraggeber beendet und der Mangel erst nach wirksamer Beendigung des Mandats durch einen anderen Steuerberater festgestellt wird.

(2) Beseitigt der Steuerberater die geltend gemachten Mängel nicht innerhalb einer angemessenen Frist oder lehnt er die Mängelbeseitigung ab, so kann der Auftraggeber auf Kosten des Steuerberaters die Mängel durch einen anderen Steuerberater beseitigen lassen, bzw. nach seiner Wahl Herabsetzung der Vergütung oder Rückgängigmachung des Vertrags verlangen.

(3) Offenbare Unrichtigkeiten (z. B. Schreibfehler, Rechenfehler) können vom Steuerberater jederzeit auch Dritten gegenüber berichtigt werden. Sonstige Mängel darf der Steuerberater Dritten gegenüber mit Einwilligung des Auftraggebers berichtigen. Die Einwilligung ist nicht erforderlich, wenn berechnete Interessen des Steuerberaters den Interessen des Auftraggebers vorgehen.

5. Haftung

(1) Der Steuerberater haftet für eigenes sowie für das Verschulden seiner Erfüllungsgehilfen.

(2) Der Anspruch des Auftraggebers gegen den Steuerberater auf Ersatz eines nach Abs. 1 fahrlässig verursachten Schadens wird auf 250.000,- €¹⁾ (in Worten: zweihundertfünfzigtausend €) begrenzt.

(3) Soweit im Einzelfall hiervon abgewichen, insbesondere die Haftung auf einen geringeren als den in Abs. 2 genannten Betrag begrenzt werden soll, bedarf es einer schriftlichen Vereinbarung, die gesondert zu erstellen ist und dem Auftraggeber zusammen mit diesen Allgemeinen Auftragsbedingungen bei Vertragsabschluss ausgehändigt werden soll.

(4) Soweit ein Schadenersatzanspruch des Auftraggebers kraft Gesetzes nicht einer kürzeren Verjährungsfrist unterliegt, verjährt er

- in drei Jahren von dem Zeitpunkt an, in dem der Anspruch entstanden ist, und der Auftraggeber von den den Anspruch begründenden Umständen und der Person des Schuldners Kenntnis erlangt oder ohne grobe Fahrlässigkeit erlangen müsste,

- ohne Rücksicht auf die Kenntnis oder grob fahrlässige Unkenntnis in fünf Jahren von seiner Entstehung an,

- ohne Rücksicht auf seine Entstehung und die Kenntnis oder grob fahrlässige Unkenntnis in zehn Jahren von der Begehung der Handlung, der Pflichtverletzung oder dem sonstigen den Schaden auslösenden Ereignis an.

Maßgeblich ist die früher endende Frist.

(5) Die in den Absätzen 1 bis 4 getroffenen Regelungen gelten auch gegenüber anderen Personen als dem Auftraggeber, soweit ausnahmsweise im Einzelfall vertragliche oder außervertragliche Beziehungen auch zwischen dem Steuerberater und diesen Personen begründet worden sind.

(6) Von den Haftungsbegrenzungen ausgenommen sind Haftungsansprüche für Schäden aus der Verletzung des Lebens, des Körpers oder der Gesundheit.

6. Pflichten des Auftraggebers

(1) Der Auftraggeber ist zur Mitwirkung verpflichtet, soweit es zur ordnungsgemäßen Erledigung des Auftrags erforderlich ist. Insbesondere hat er dem Steuerberater unaufgefordert alle für die Ausführung des Auftrags notwendigen Unterlagen vollständig und so rechtzeitig zu übergeben, dass dem Steuerberater eine angemessene Bearbeitungszeit zur Verfügung steht. Entsprechendes gilt für die Unterrichtung über alle Vorgänge und Umstände, die für die Ausführung des Auftrags von Bedeutung sein können. Der Mandant ist verpflichtet, alle schriftlichen und mündlichen Mitteilungen des Steuerberaters zur Kenntnis zu nehmen und bei Zweifelsfragen Rücksprache zu halten.

(2) Der Auftraggeber hat alles zu unterlassen, was die Unabhängigkeit des Steuerberaters oder seiner Erfüllungsgehilfen beeinträchtigen könnte.

(3) Der Auftraggeber verpflichtet sich, Arbeitsergebnisse des Steuerberaters nur mit dessen schriftlicher Einwilligung weiterzugeben, soweit sich nicht bereits aus dem Auftragsinhalt die Einwilligung zur Weitergabe an einen bestimmten Dritten ergibt.

(4) Setzt der Steuerberater beim Auftraggeber in dessen Räumen Datenverarbeitungsprogramme ein, so ist der Auftraggeber verpflichtet, den Hinweisen des Steuerberaters zur Installation und Anwendung der Programme nachzukommen. Des Weiteren ist der Auftraggeber verpflichtet und berechtigt, die Programme nur in dem vom Steuerberater vorgeschriebenen Umfang zu vervielfältigen. Der Auftraggeber darf die Programme nicht verbreiten. Der Steuerberater bleibt Inhaber der Nutzungsrechte. Der Auftraggeber hat alles zu unterlassen, was der Ausübung der Nutzungsrechte an den Programmen durch den Steuerberater entgegensteht.

7. Unterlassene Mitwirkung und Annahmeverzug des Auftraggebers

Unterlässt der Auftraggeber eine ihm nach Nr. 6 oder sonst wie obliegende Mitwirkung oder kommt er mit der Annahme der vom Steuerberater angebotenen Leistung in Verzug, so ist der Steuerberater berechtigt, eine angemessene Frist mit der Erklärung zu bestimmen, dass er die Fortsetzung des Vertrags nach Ablauf der Frist ablehnt. Nach erfolglosem Ablauf der Frist darf der Steuerberater den Vertrag fristlos kündigen (vgl. Nr. 10 Abs. 3). Unberührt bleibt der Anspruch des Steuerberaters auf Ersatz der ihm durch den Verzug oder die unterlassene Mitwirkung des Auftraggebers entstandenen Mehraufwendungen sowie des verursachten Schadens, und zwar auch dann, wenn der Steuerberater von dem Kündigungsrecht keinen Gebrauch macht.

8. Bemessung der Vergütung

(1) Die Vergütung (Gebühren und Auslagenersatz) des Steuerberaters für seine Berufstätigkeit nach § 33 StBerG bemisst sich nach der Gebührenverordnung für Steuerberater, Steuerbevollmächtigte und Steuerberatungsgesellschaften.

(2) Für Tätigkeiten, die in der Gebührenverordnung keine Regelung erfahren (z. B. § 57 Abs. 3 Nrn. 2 und 3 StBerG), gilt die vereinbarte Vergütung, anderenfalls die übliche Vergütung (§ 612 Abs. 2 und § 632 Abs. 2 BGB).

(3) Eine Aufrechnung gegenüber einem Vergütungsanspruch des Steuerberaters ist nur mit unbestrittenen oder rechtskräftig festgestellten Forderungen zulässig.

9. Vorschuss

(1) Für bereits entstandene und die voraussichtlich entstehenden Gebühren und Auslagen kann der Steuerberater einen Vorschuss fordern.

(2) Wird der eingeforderte Vorschuss nicht gezahlt, kann der Steuerberater nach vorheriger Ankündigung seine weitere Tätigkeit für den Mandanten einstellen, bis der Vorschuss eingeht. Der Steuerberater ist verpflichtet, seine Absicht, die Tätigkeit einzustellen, dem Mandanten rechtzeitig bekanntzugeben, wenn dem Auftraggeber Nachteile aus einer Einstellung der Tätigkeit erwachsen können.

10. Beendigung des Vertrags

(1) Der Vertrag endet durch Erfüllung der vereinbarten Leistungen, durch Ablauf der vereinbarten Laufzeit oder durch Kündigung. Der Vertrag endet nicht durch den Tod, durch den Eintritt der Geschäftsunfähigkeit des Auftraggebers oder im Falle einer Gesellschaft durch deren Auflösung.

(2) Der Vertrag kann-wenn und soweit er einen Dienstvertrag im Sinne der §§ 611, 675 BGB darstellt -von jedem Vertragspartner außerordentlich nach Maßgabe des § 627 BGB gekündigt werden; die Kündigung hat schriftlich zu erfolgen. Soweit im Einzelfall hiervon abgewichen werden soll, bedarf es einer schriftlichen Vereinbarung, die gesondert zu erstellen ist und dem Auftraggeber zusammen mit diesen Allgemeinen Auftragsbedingungen bei Vertragsabschluss ausgehändigt werden soll.

(3) Bei Kündigung des Vertrags durch den Steuerberater sind zur Vermeidung von Rechtsverlusten des Auftraggebers in jedem Fall noch diejenigen Handlungen vorzunehmen, die zumutbar sind und keinen Aufschub dulden (z. B. Fristverlängerungsantrag bei drohendem Fristablauf). Auch für diese Handlungen haftet der Steuerberater nach Nr. 5.

(4) Der Steuerberater ist verpflichtet, dem Auftraggeber alles, was er zur Ausführung des Auftrags erhält oder erhalten hat und was er aus der Geschäftsbesorgung erlangt, herauszugeben. Außerdem ist der Steuerberater verpflichtet, dem Auftraggeber die erforderlichen Nachrichten zu geben, auf Verlangen über den Stand der Angelegenheit Auskunft zu erteilen und Rechenschaft abzulegen.

(5) Mit Beendigung des Vertrags hat der Auftraggeber dem Steuerberater die bei ihm zur Ausführung des Auftrags eingesetzten Datenverarbeitungsprogramme einschließlich angefertigter Kopien sowie sonstige Programmunterlagen unverzüglich herauszugeben bzw. von der Festplatte zu löschen.

(6) Nach Beendigung des Mandatsverhältnisses sind die Unterlagen beim Steuerberater abzuholen.

11. Vergütungsanspruch bei vorzeitiger Beendigung des Vertrags

Endet der Auftrag vor seiner vollständigen Ausführung, so richtet sich der Vergütungsanspruch des Steuerberaters nach dem Gesetz. Soweit im Einzelfall hiervon abgewichen werden soll, bedarf es einer schriftlichen Vereinbarung, die gesondert zu erstellen ist und dem Auftraggeber zusammen mit diesen Allgemeinen Auftragsbedingungen bei Vertragsabschluss ausgehändigt werden soll.

12. Aufbewahrung, Herausgabe und Zurückbehaltungsrecht von Arbeitsergebnissen und Unterlagen

(1) Der Steuerberater hat die Handakten auf die Dauer von sieben Jahren nach Beendigung des Auftrags aufzubewahren. Diese Verpflichtung erlischt jedoch schon vor Beendigung dieses Zeitraums, wenn der Steuerberater den Auftraggeber schriftlich aufgefordert hat, die Handakten in Empfang zu nehmen, und der Auftraggeber dieser Aufforderung binnen sechs Monaten, nachdem er sie erhalten hat, nicht nachgekommen ist.

(2) Zu den Handakten im Sinne dieser Vorschrift gehören alle Schriftstücke, die der Steuerberater aus Anlass seiner beruflichen Tätigkeit von dem Auftraggeber oder für ihn erhalten hat. Dies gilt jedoch nicht für den Briefwechsel zwischen dem Steuerberater und seinem Auftraggeber und für die Schriftstücke, die dieser bereits in Urschrift oder Abschrift erhalten hat, sowie für die zu internen Zwecken gefertigten Arbeitspapiere.

(3) Auf Anforderung des Auftraggebers, spätestens nach Beendigung des Auftrags, hat der Steuerberater dem Auftraggeber die Handakten innerhalb einer angemessenen Frist herauszugeben. Der Steuerberater kann von Unterlagen, die er an den Auftraggeber zurückgibt, Abschriften oder Fotokopien anfertigen und zurückbehalten.

(4) Der Steuerberater kann die Herausgabe seiner Arbeitsergebnisse und der Handakten verweigern, bis er wegen seiner Gebühren und Auslagen befriedigt ist. Dies gilt nicht, soweit die Zurückbehaltung nach den Umständen, insbesondere wegen verhältnismäßiger Geringfügigkeit der geschuldeten Beträge, gegen Treu und Glauben verstoßen würde. Bis zur Beseitigung vom Auftraggeber rechtzeitig geltend gemachter Mängel ist der Auftraggeber zur Zurückbehaltung eines angemessenen Teils der Vergütung berechtigt.

13. Anzuwendendes Recht und Erfüllungsort

(1) Für den Auftrag, seine Ausführung und die sich hieraus ergebenden Ansprüche gilt nur deutsches Recht.

(2) Erfüllungsort ist der Ort der beruflichen Niederlassung bzw. der Ort der weiteren Beratungsstelle, wenn der Auftraggeber Kaufmann ist.

14. Wirksamkeit bei Teilnichtigkeit

Falls einzelne Bestimmungen dieser Auftragsbedingungen unwirksam sein oder werden sollten, wird die Wirksamkeit der übrigen Bestimmungen dadurch nicht berührt. Die unwirksame Bestimmung ist durch eine gültige zu ersetzen, die dem angestrebten Ziel möglichst nahe kommt.

15. Änderungen und Ergänzungen

Änderungen und Ergänzungen dieser Auftragsbedingungen bedürfen der Schriftform.

¹⁾ Bitte ggf. Betrag einsetzen. (Um von dieser Regelung Gebrauch machen zu können, muss die vertragliche Versicherungssumme wenigstens 1 Million € für den einzelnen Schadenfall betragen; anderenfalls ist der Abs. 2 zu streichen.)

© 3/2007 DWS-Verlag - Verlag des wissenschaftlichen Instituts der Steuerberater GmbH

Bestellservice: Postfach 023553 10127 Berlin - Telefon 030/2 88 55 66 - Telefax 030/28 88 56 70

E-Mail: info@dws-verlag.de - Internet: www.dws-verlag.de

Alle Rechte vorbehalten. Es ist nicht gestattet, die Vordrucke ganz oder teilweise nachzudrucken bzw. auf fotomechanischem Weg zu vervielfältigen.

Référence de publication: 2008130375/260/327.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2008, réf. LSO-CT12386. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080152311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

European Generating S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 78.525.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 16 octobre 2000 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg n° 312 du 27 avril 2001.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2008.

European Generating S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008130659/6565/19.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2008, réf. LSO-CV03751. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080153113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2008.

Raffaella, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 40.000,00.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 97.361.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/10/2008.

RAFFAELLA S.À.R.L.

Angelo TERRUZZI

Référence de publication: 2008130373/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2008, réf. LSO-CV03058. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

HCA Luxembourg 1, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 217.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.526.

—
RECTIFICATIF

Avis correctif au dépôt du 17 avril 2008 Numéro L080057275.05

En date du 17 avril 2008, un rectificatif à la notification publiée le 20 novembre 2007 avait été déposé concernant la démission de Mme Susanne Kortekaas de sa fonction d'administrateur et la nomination de M. Marco Weijermans, né le 26 août 1970 à s'-Gravenhage, Pays-Bas et résident professionnellement à Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg en qualité d'administrateur.

Cette rectification était ainsi rédigée:

«Il résulte des résolutions de l'associé unique de la société HCA Luxembourg 1 signées en date du 30 novembre 2007, et portant effet au 27 septembre 2007:

- La démission de Mme Susanne Kortekaas de sa fonction d'administrateur a été acceptée, avec effet à compter du 27 septembre 2007;

- M. Marco Weijermans, de nationalité hollandaise, né le 26 août 1970 à s'-Gravenhage, Pays-Bas, résident professionnellement au Grand-Duché de Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été élu administrateur avec effet immédiat, pour une période indéterminée.

Le texte du rectificatif doit être rédigé comme suit:

«Il résulte des résolutions de l'associé unique de la société HCA Luxembourg 1 signées en date du 30 novembre 2007, et portant effet au 27 septembre 2007:

- La démission de Mme Susanne Kortekaas de sa fonction d'administrateur a été acceptée, avec effet à compter du 27 septembre 2007;

- M. Martinus Weijermans, de nationalité hollandaise, né le 26 août 1970 à s'-Gravenhage, Pays-Bas, résident professionnellement au Grand-Duché de Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été élu administrateur avec effet immédiat, pour une période indéterminée.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HCA Luxembourg 1

Martinus Weijermans

Administrateur

Référence de publication: 2008130859/683/36.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2008, réf. LSO-CV03216. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080152564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2008.

Praga Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 82.486.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/10/2008.

PRAGA SOPARFI S.A.

HEITZ Jean-Marc / DIEDERICH Georges

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008130376/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2008, réf. LSO-CV03051. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Greenpower S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 80.632.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/10/2008.

GREENPOWER S.A.

Mohammed KARA / Georges DIEDERICH

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008130377/565/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2008, réf. LSO-CV03053. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Merino International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4747 Pétange, 35, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 46.196.

Extrait des résolutions adoptées en date du 17 juin 2008, lors de l'Assemblée Générale de la société

1. Le nombre des membres du Conseil d'Administration a été réduit de trois à un.
2. Les démissions de Laurent MULLER, Tom FABER et Frédéric MULLER en tant qu'administrateurs de la société ont été acceptées.
3. La démission de KLOPP & BOUR CONSEILS S.A, en tant que commissaire aux comptes a été acceptée.
4. Denis BOUR, expert-comptable, né le 19.08.1961 à Metz, demeurant professionnellement au 2, rue Wilson, L-2732 Luxembourg a été nommé administrateur unique.
5. Heike HEINZ, employée privée, née le 24.07.1969 à Trier, demeurant professionnellement au 2, rue Wilson, L-2732 Luxembourg a été nommée commissaire aux comptes.
6. Les mandats de Denis BOUR et de Heike HEINZ prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'année 2013.

Pour réquisition et publication

MERINO INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008130945/7712/24.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02797. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080152970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2008.

Ponte Carlo International Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 69.857.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/10/2008.

PONTE CARLO INTERNATIONAL SOPARFI S.A.

Alexis DE BERNARDI / Mohammed KARA

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008130378/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2008, réf. LSO-CV03621. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080151856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Ponte Carlo International Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 69.857.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/10/2008.

PONTE CARLO INTERNATIONAL SOPARFI S.A.

Alexis DE BERNARDI / Mohammed KARA

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008130379/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2008, réf. LSO-CV03622. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080151857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Cegétel Holdings I B.V., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 18.450,00.**

Siège de direction effectif: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 92.158.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire du 23 septembre 2008

Les mandats des gérants suivants, ayant pouvoir de signature A, ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale devant se tenir en 2009 en relation avec les comptes de l'exercice social prenant fin au 31 mars 2009:

- Monsieur Leslie Charles WINNISTER, demeurant professionnellement au 81 Newgate Street, GB-EC1A 7AJ Londres (Royaume-Uni);

- Monsieur Graham John SALISBURY, demeurant professionnellement au 81 Newgate Street, GB-EC1A 7AJ Londres (Royaume-Uni);

- Monsieur Paul FELIX, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Les mandats des gérants suivants, ayant pouvoir de signature B, ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale devant se tenir en 2009 en relation avec les comptes de l'exercice social prenant fin au 31 mars 2009:

- Monsieur Pierre METZLER, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

- Monsieur François BROUXEL, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008130954/280/24.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02893. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080152810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2008.

Garage Horsmans & Rosati S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5405 Bech-Kleinmacher, 5, Quai de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 38.877.

L'an deux mille huit, le dix-neuf septembre.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1 ° Monsieur Claude HORSMANS, maître mécanicien automobiles, demeurant à L-5698 Welfrange, 13, Réimercherwee;

2 ° Monsieur Nicola ROSATI, mécanicien automobiles, demeurant à L-5680 Emerange, 18, rue Jean Tasch;

Les comparants déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée GARAGE HORSMANS & ROSATI, S.à r.l., (la «Société») avec siège social à L-5405 Bech-Kleinmacher, 5, Quai de la Moselle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 38.877, constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, le 16 décembre 1991, publié au Mémorial C numéro 218, page 10440, de l'année 1992.

Les comparants, en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée GARAGE HORSMANS & ROSATI, S.à r.l. ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés constatent la conversion du capital social de francs luxembourgeois en euros, de sorte qu'après cette conversion le capital de la Société souscrit représente douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents (EUR 12.394,68).

Les associés décident d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de cent cinq euros trente-deux cents (EUR 105,32) pour le porter de son montant actuel converti de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents (EUR 12.394,68) à un montant total de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), par un versement en espèces de sorte que la somme de cent cinq euros trente-deux cents (EUR 105,32) se trouve maintenant à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

Comme conséquence de la résolution précédente, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts afin de lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.»

Troisième résolution

Les associés décident de modifier l'alinéa 2 de l'article 8 des statuts afin de lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 8. (alinéa 2).** Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné à l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de proposition de transfert entre vifs les associés restants ont un droit de préemption sur les titres proposés au transfert et peuvent les acquérir en proportion de leur participation dans la société par rapport à tous les associés qui désirent bénéficier de ce droit de préemption. Le prix agréé auquel les cessions peuvent être acquises en vertu du droit de préemption résultera du dernier bilan approuvé sans ajustement ni adaptation pour des plus-values non réalisées ou des réserves occultes et sans considération d'une éventuelle valeur du fonds de commerce. Ce prix sera déterminé de la manière suivante: l'actif net comptable résultant du dernier bilan approuvé, augmenté du triple du bénéfice net moyen des trois derniers exercices. Chaque année, lors de l'approbation du bilan, les associés constatent par écrit la valeur des parts sociales en cas de cession entre associés ou survivants. En revanche, le prix sera adapté pour tenir compte des pertes effectivement subies par la société depuis le dernier bilan sans qu'on puisse faire valoir une compensation entre les pertes effectivement subies et les bénéfices non réalisés et les réserves occultes ou la valeur du fonds de commerce. Le prix payable en vertu des présentes en exécution de l'exercice du droit de préemption est payable par trois annuités, la première venant à échéance douze mois après l'exercice du droit de préemption. En cas d'offre de cession, les associés doivent déclarer leur intention d'exercer le droit de préemption endéans les trois mois de l'offre par lettre recommandée de l'associé cessionnaire.»

Quatrième résolution

Conformément à l'article 8 précité, les associés donnent leur agrément à ce que toutes les parts sociales de la Société soient apportées à la société H & R S.à r.l., ayant son siège social à L-5405, Bech-Kleinmacher, 5, Quai de la Moselle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 78.246, qui sera suite à cela unique associée de la Société.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Horsmans, Rosati, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 26 septembre 2008, LAC/2008/39146. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 octobre 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008130380/202/66.

(080152094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Fondation du Club de Rome - Foundation of the Club of Rome, Fondation.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 2, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg G 78.

ÜBERSCHUSSERMITTLUNG 2005

ÜBERSCHUSSERMITTLUNG FÜR DIE ZEIT VOM 01. JANUAR - 31. DEZEMBER 2005

	2005	Vorjahr
	Euro	Euro
1. Einnahmen	3.191	74.582
2. sonstige Erträge	26.748	92
3. sonstige Aufwendungen	- 144.812	- 110.867
4. Erträge aus Wertpapieren	30.726	37.066
5. sonstige Zinsen und ähnliche Erträge	2.024	1.677
6. Abschreibungen auf Wertpapiere	—	- 20.333
7. Zinsen und ähnliche Aufwendungen	24	—
8. Verlust	- 82.147	- 17.783

Unterschrift.

Bescheinigung

"Die vorstehende Überschussermittlung wurde aufgrund der von mir geführten Aufzeichnungen, der vorgelegten Unterlagen sowie der mir erteilten Auskünfte erstellt. Die Unterlagen habe ich Stichpunktartig geprüft"

Bremervörde, den 22. Januar 2007.

Dipl.-Finanzwirt Horst Peters

Vereidigter Buchprüfer, Steuerberater

Erläuterungen zu der Überschussermittlung für die Zeit vom 01. Januar - 31. Dezember 2005

	2005	2004
	EUR	EUR
1. Einnahmen		
Spenden	3.191,11	74.582,34
2. sonstige Erträge		
Erträge aus Kursdifferenzen	15.424,35	92,08
Ertrag aus dem Verkauf von Finanzanlagen (Ford Motor Cr. 6,5 %)		
Erlös	201.330,60	—
Buchwertabgang	- 190.006,65	—
	11.323,95	—
	26.748,30	92,08
3. sonstige Aufwendungen		
a) sonstige Zuwendungen		
Zuwendungen an "The Club of Rome" für das Generalsekretariat in Hamburg	99.000,00	64.000,00
b) Verwaltungskosten		
Kosten Büro HRH Prince el Hassan, Amman	30.181,38	39.837,94
c) verschiedene sonstige Kosten		
Jahresabschlusskosten 2003 und 2004	2.113,52	—

Kosten der Domizilierung für die Jahre 2002 bis 2004	5.040,00	—
Nebenkosten des Geldverkehrs	1.715,48	—
(einschl. Depotgebühren EUR 1.381,48 / EUR 1.433,49)	1.801,15	1.795,10
Aufwendungen aus Kursdifferenzen	520,96	5.233,71
	<u>11.191,11</u>	<u>7.028,81</u>
d) Verlust aus dem Verkauf von Finanzanlagen (GMAC 6 %)		
Buchwertabgang	205.100,00	—
Erlös	- 200.660,00	—
	<u>4.440,00</u>	<u>—</u>
	<u>144.812,49</u>	<u>110.866,75</u>
4. Erträge aus Wertpapieren		
Zinserträge aus festverzinslichen Wertpapieren	30.725,81	37.065,77
5. sonstige Zinsen und ähnliche Erträge		
Zinsen aus Giroguthaben	411,95	131,04
Zinsen aus Festgeldguthaben und Sparguthaben	1.612,53	1.546,14
	<u>2.024,48</u>	<u>1.677,18</u>
6. Abschreibungen auf Wertpapiere		
Wertabschreibung auf den niedrigeren Kurswert	—	20.332,98
7. Zinsen und ähnliche Aufwendungen		
Zinsen für Giroverbindlichkeiten	24,62	—
8. Verlust	<u>82.147,41</u>	<u>17.782,36</u>

Entwicklung der Finanzanlagen

	Wertpapiere						
	Nennbe- trag	Anschaf- fungs- kosten	+Zugänge - Absänge	Abschrei- bungen kumuliert	Stand am 31.12.2005	Stand am 31.12.2004	Abschrei- bungen des Ge- schäfts- sj.
	Stückzahl EURO	EURO	EURO	EURO	EURO	EURO	EURO
Festverzinsliche Wertpapiere							
6,5 % Ford Motor CR Anleihe Fälligkeit 25.01.2007	-	-	-190.006,65	-	-	190.006,65	-
6,0 % GMAC Anleihe Fälligkeit 16.10.2006	-	-	-205.100,00	-	-	205.100,00	-
6,0 % France Telecom Anleihe Fälligkeit 28.09.2007	200.000,00	205.900,00	-	-	205.900,00	205.900,00	-
	-	- 205.900,00	-395.106,65	-	- 205.900,00	601.006,65	-

*) abweichend hiervon beträgt der Kurswert:

für die Anleihe France Telecom 6,0 %, EUR. 209.600,00

Abgänge:

		EUR
Anleihe Ford Motor CR	07.06.2005	190.006,65
Anleihe GMAC	07.06.2005	205.100,00
		<u>395.106,65</u>

Nachrichtlich

	2005	2004
	EUR	EUR
<i>Vermögen am 01. Januar</i>		
Wertpapiere gem. Entwicklung auf Seite 4	601.006,65	621.339,63
DEXIA Banque Internationale Luxembourg:		
- Konto 7 1149 4985 50, Giroguthaben USD 196.009,51 / USD 171.281,30	143.775,77	135.293,29
- Konto 7 1149 4986 40, Giroguthaben	3.676,98	1.934,30
- Konto 7 2149 4989 67, Sparkonto USD 106,14 / USD 112,54	77,86	88,77
- Konto 7 1149 4983 72, Termingeldkonto	92.105,77	90.559,94
Verbindlichkeit Bürokosten HKN Prince el Hassan, IV. Quartal 2004	9.209,46	-
(10-Tage-Regel, Belastung am 06.01.2005 USD 12.500,00)		
	<u>831.433,57</u>	<u>849.215,93</u>

124451

Vermögen am 31. Dezember

Wertpapiere gem. Entwicklung auf Seite 4	205.900,00	601.006,65
DEXIA Banque Internationale Luxembourg:		
- Konto 7 1149 4985 50, Giroguthaben USD 305,87 / USD 196.009,51	258,62	143.775,77
- Konto 7 1149 4986 40, Giroguthaben	376.799,24	3.676,98
- Konto 7 2149 4989 67, Sparkonto USD 101,88 / USD 106,14	74,26	77,86
- Konto 7 1149 4983 72, Termingeldkonto	93.716,93	92.105,77
- Konto 7 1149 4980 10, Termingeldkonto USD 86.000,00 / USD	72.537,11	-
Verbindlichkeit Bürokosten HRH Prince el Hassan, TV. Quartal 2004	-	9.209,46
(10-Tage-Regel, Belastung am 06.01.2005 USD 12.500,00)		
	749.286,16	831.433,57
Verprobung		
Vermögen am 31.12.	749.286,16	831.433,57
Vermögen am 01.01.	- 831.433,57	-849.215,93
Vermögensminderung (Verlust)	- 82.147,41	- 17.782,36
Ausgaben, die aufgrund des Bankweges nicht mehr bis zum 31.12.2004 die Bankkonten belastet haben und auch nicht als regelmäßig wiederkehrende Leistungen in der Überschussermittlung des Jahres 2004 zu berücksichtigen sind:		
Zahlung an Dipl.-Finanzwirt Horst Peters, Steuerberater, Abschlusskosten	-	1.215,68

Référence de publication: 2008130381/260/120.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2008, réf. LSO-CT12380. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080152309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

**Café des Sports chez Rihanna S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Café des Sports chez Natalia Sàrl).**

Siège social: L-4018 Esch-sur-Alzette, 25, rue d'Audun.

R.C.S. Luxembourg B 113.555.

L'an deux mille huit, le vingt-deux septembre;

Par devant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1) Madame Natalia PEREIRA CARDOSO, gérante, née à Quintela Sernancelhe (Portugal) le 25 décembre 1960, (No. Matricule 19601215266), demeurant à L-4023 Esch/Alzette, 78, rue J.P. Bausch.

2) Monsieur Fernando DA SILVA COSTA, Barman et serveur, né à Avorem (Portugal) le 4 février 1982 (No. Matricule 19820204436), demeurant à L-2355 Luxembourg, 17, rue des Puits.

Lesquels comparants déclarent que la nommée sub 1) est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée «CAFE DES SPORTS CHEZ NATALIA S.à.r.l.» (N ° Matricule 20062400626);

avec siège social à L-4018 Esch/Alzette, 25, rue d'Audun;

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B113.555;

constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Molitor de résidence à Dudelange en date du 6 janvier 2006;

publié au Mémorial C de 2006, page 34.586.

Lesquels prédits comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Madame Natalia PEREIRA CARDOSO, prédite, déclare par la présente céder et transporter à Monsieur Fernando DA SILVA COSTA, prédit, ici présent et ce acceptant, CENT (100) parts sociales lui appartenant dans la société à responsabilité limitée «CAFE DES SPORTS CHEZ NATALIA S.à.r.l.».

Cette cession de parts a eu lieu moyennant le prix de CINQUANTE MILLE EURO (Euro 50.000,-);

montant sur lequel Madame Natalia PEREIRA CARDOSO reconnaît par la présente avoir reçu de Monsieur Fernando DA SILVA COSTA, un acompte de quarante mille euros (40.000,- EUR), ce dont quittance et titre pour solde. Le solde sera payable sur première demande.

Deuxième résolution

Suite à la prédite cession de parts l'intitulé souscription et libération est à lire comme suit:

«Les parts sociales ont été souscrites par Monsieur Fernando DA SILVA COSTA, Barman et serveur, né à Avorem (Portugal) le 4 février 1982 (No. Matricule 19820204436), demeurant à L-2355 Luxembourg, 17, rue des Puits.

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination en «CAFE DES SPORTS CHEZ RIHANNA S.à.r.l.».

Quatrième résolution

Suite à la prédite résolution l'article 1^{er} des statuts est à lire comme suit:

« **Art. 1^{er}** . La société prend la dénomination de «CAFE DES SPORTS CHEZ RIHANNA S.à.r.l.».

Troisième résolution et dernière résolution

L'assemblée générale accepte la démission de Madame Natalia PEREIRA CARDOSO, prédite, à compter d'aujourd'hui et lui donne décharge.

Est nommé gérant unique Monsieur Fernando DA SILVA COSTA, prédit, qui peut valablement engager la société par sa seule signature.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société, en raison de la présente assemblée générale s'élève approximativement à SEPT CENT VINGT EURO (Euro 720,-).

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel.

Signé: Pereira Cardoso, Da Silva Costa, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette le 25 septembre 2008, Relation: EAC/2008/12166. - Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 29 septembre 2008.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2008130383/209/58.

(080152198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

L.F.L. Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 90.123.

L'an deux mille huit, le trois octobre.

Par devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société L.F.L. Investment S.A., ayant eu son siège social à L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arion, lequel dernier a été dénoncé avec effet en date du dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés, à savoir le 14 juillet 2004, R.C.S. Luxembourg B numéro 90.123, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 26 novembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 22 du 9 janvier 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Robert BECKER, conseil fiscal demeurant professionnellement à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Liette GALES, employée privée, demeurant professionnellement à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutatrice Madame Monique BRUNETTI-GUILLEN, employée privée, demeurant professionnellement à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, que les cent (100) actions d'une valeur nominale de cinq cents euros (500,- €) chacune, constituant l'intégralité du capital social de cinquante mille euros (50.000,- €), sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci- après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1.- Fixation du siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

2.- Décision d'ajouter à l'article 4 les alinéas suivants:

La société a pour objet la vente et le commerce de produits de recyclage et de négociation de fret.

La société a en outre pour objet toutes activités de prestation, de conseil, d'étude en matière de consulting dans le sens le plus large du terme.

3.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de 25.000,- €, pour le porter de son montant actuel de 50.000,- € à 75.000,- €, par la création et l'émission de 50 actions nouvelles, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes - Souscription et libération en numéraire.

5.- Modification afférente de l'article 5 des statuts.

6.- Nominations statutaires.

7.- Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de fixer le siège social à L-1273 Luxembourg-Hamm, 19, rue de Bitbourg.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'insérer à l'article 4 les alinéas suivants: "La société a pour objet la vente et le commerce de produits de recyclage et de négociation de fret.

La société a en outre pour objet toutes activités de prestation, de conseil, d'étude en matière de consulting dans le sens le plus large du terme."

- de modifier l'article 4 comme suit:

" **Art. 4.** La société a pour objet la vente et le commerce de produits de recyclage et de négociation de fret.

La société a en outre pour objet toutes activités de prestation, de conseil, d'étude en matière de consulting dans le sens le plus large du terme.

La société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société pourra particulièrement employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un porte-feuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquiescer par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra encore effectuer toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, susceptibles de favoriser l'accomplissement ou le développement des activités décrites ci-dessus.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de vingt-cinq mille euros (25.000,- €), pour le porter de son montant actuel de cinquante mille euros (50.000,- €) à soixante-quinze mille euros (75.000,- €) par la création et l'émission de cinquante (50) actions nouvelles d'une valeur nominale de cinq cents euros (500,- €) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Souscription - libération

Les actionnaires actuels ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel, ces 50 nouvelles actions ont été souscrites par:

1.- Monsieur Robert BECKER, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg, vingt-cinq actions	25
2.- Madame Liette GALES, employée privée, demeurant à Luxembourg, vingt-cinq actions	25
Total: cinquante actions	50

Les 50 actions nouvelles ont été intégralement libérées en numéraire, de sorte que la somme de vingt-cinq mille euros (25.000,- €) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate expressément.

124454

Quatrième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 5, alinéa 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. (alinéa 1^{er}).** Le capital social est fixé à soixante-quinze mille euros (75.000,- €), représenté par cent cinquante (150) actions d'une valeur nominale de cinq cents euros (500,- €) chacune."

Quatrième résolution

L'assemblée constate que les mandats du commissaire aux comptes la société "FIDUCIAIRE BECKER+ CAHEN & ASSOCIES S.à r.l. des administrateurs Messieurs Peter NEUMANN et Heinz EGERER, et de Madame Rita Verena KÖRTEN-FISCHER sont venus à échéance, accepte pour autant que de besoin leur démission et leur accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de leurs mandats.

Cinquième résolution

L'assemblée nomme la société à responsabilité limitée "Fiduciaire BECKER, GALES & BRUNETTI S.A.", avec siège social à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 128.179, comme nouveau commissaire aux comptes de la société, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Sixième résolution

L'assemblée procède à la nomination du nouveau conseil d'administration, qui se composera dès lors comme suit:

a) Monsieur Dieter SCHULZ, commerçant, né à Hambourg, (Allemagne), le 1^{er} septembre 1951, demeurant à D-22359 Hambourg, Horstlooge 38.

b) Monsieur Henning HILMER, commerçant, né à Suderburg (Allemagne), le 1^{er} novembre 1963, demeurant à D-22145 Braak, Op de Loh 11D.

c) Monsieur Christian MIERS, commerçant, né à Stade, (Allemagne), le 2 avril 1968, demeurant à D-21706 Drochtersen, Ritschermoorstrasse 2.

L'assemblée nomme Monsieur Dieter SCHULZ, préqualifié, et Monsieur Henning HILMER, préqualifié, aux fonctions d'administrateur-délégué, avec pouvoir d'engager valablement la Société en toutes circonstances par leur signature individuelle.

Les mandats des administrateurs et administrateurs-délégués ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cent cinquante euros (750,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'allemand, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en français suivi d'une version allemande; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et allemand, la version française fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: BECKER - GALES - BRUNETTI-GUILLEN - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 octobre 2008, Relation GRE/2008/3996. - Reçu Cent vingt-cinq euros 0,5 %: 125,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 octobre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008130384/231/123.

(080152189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Artison S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 129.306.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2008.

T G G Gestion S.A.

Signatures

Administrateur

Référence de publication: 2008130418/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01239. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Materis Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 2, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 115.395.

In the year two thousand eight, on the twenty-second day of September.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) WINVEST INTERNATIONAL S.A., SICAR, having its registered office in L-2763 Luxembourg, 2, rue Sainte Zithe (R.C.S. Luxembourg B 125.540),

2) SOLAIRE, société civile, having its registered office in F-92200 Neuilly-sur-Seine, 8, Passage Saint Ferdinand,

3) GSMP 2006 Onshore International Ltd., having its registered office at Ugland House, South Church Street, KY-George Town, Grand Cayman (registered under number 160463),

4) GSMP 2006 Offshore International Ltd., having its registered office at Ugland House, South Church Street, KY-George Town, Grand Cayman (registered under number 163288),

5) GSMP 2006 Institutional International Ltd., having its registered office at Ugland House, South Church Street, KY-George Town, Grand Cayman (registered under number 163274),

6) ANTIN PARTICIPATION 5, société par actions simplifiées, having its registered office in F-75009 Paris, 1, boulevard Haussmann (registered under number 433 891 678),

7) Trèfle, société par actions simplifiées, having its registered office in F-92446 Issy-les-Moulineaux, 19, Place de la Résistance (registered under number 479.766.578),

all here represented by Mrs Amandine OHAYON, employee, residing professionally in Luxembourg, 2, rue Sainte Zithe,

by virtue of seven proxies dated 29 August 2008, 8 and 15 September 2008.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing parties and the under-signed notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

- that they are the sole actual shareholders of Materis Investors S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated by a notarial deed on the 29th of March 2006, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 1174 of June 16th, 2006 and the articles of which have been amended at last pursuant to a notarial deed on the 25th of April 2006, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 1446 of July 27th, 2006;

- that the shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to change the bookyear into a book year starting January 1st and ending December 31st of each year.

The current book year has started on June 1st 2008, will finish on December 31st, 2008.

Second resolution

The shareholders decide to amend article 31 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 31.** The Company's year commences on the first of January and ends on thirty-first of December of each year."

There being no further business, the meeting is closed.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately ONE THOUSAND ONE HUNDRED EUROS (1.100.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.
The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-deux septembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) WINVEST INTERNATIONAL S.A., SICAR, société anonyme, ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 2, rue Sainte Zithe (R.C.S. Luxembourg B 125.540),

2) SOLAIRE, société civile de droit français, ayant son siège social à F-92200 Neuilly-sur-Seine, 8, Passage Saint Ferdinand (enregistrée sous le numéro 489.883.942),

3) GSMP 2006 Onshore International Ltd., ayant son siège social Uglan House, South Church Street, KY-George Town, Grand Cayman (enregistrée sous le numéro 160463),

4) GSMP 2006 Offshore International Ltd., ayant son siège social Uglan House, South Church Street, KY-George Town, Grand Cayman (enregistrée sous le numéro 163288),

5) GSMP 2006 Institutional International Ltd., ayant son siège social Uglan House, South Church Street, KY-George Town, Grand Cayman (enregistrée sous le numéro 163274),

6) ANTIN PARTICIPATION 5, société par actions simplifiées, ayant son siège social à F-75009 Paris, 1, boulevard Haussmann (enregistrée sous le numéro 433 891 678),

7) Trèfle, société par actions simplifiées, ayant son siège social à F-92446 Issy-les-Moulineaux, 19, Place de la Résistance (enregistrée sous le numéro 479.766.578),

toutes ici représentées par Madame Amandine OHAYON, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 2, rue Sainte Zithe,

en vertu de sept procurations sous seing privé, datées du 29 août 2008, du 8 et du 15 septembre 2008.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit-est, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elles sont les seules et uniques associées de la société Materis Investors S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte notarié en date du 29 mars 2006, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1174 du 16 juin 2006 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 25 avril 2006, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1446 du 27 juillet 2006;

- Qu'elles ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de changer l'année sociale en une année sociale débutant le 1^{er} janvier et finissant le 31 décembre de chaque année.

L'année sociale en cours ayant débuté le 1^{er} juin 2008, se terminera le 31 décembre 2008.

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier l'article 31 des statuts comme suit:

« **Art. 31.** L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.»

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ MILLE CENT EUROS (1.100.- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. OHAYON, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 septembre 2008, LAC/2008/38624. — Reçu douze euros (EUR 12, -).

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008130519/220/103.

(080151922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Sivry SpF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 18.252.

Le bilan au 30/06/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008130389/3842/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2008, réf. LSO-CV03553. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080151781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Charme Investments S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 88.675.

In the year two thousand and eight, on the twenty-fourth of June,

Before Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED

Mr. Frédéric LEMOINE, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

acting by virtue of decisions of CHARME MANAGEMENT S.r.l., manager of the CHARME INVESTMENTS S.C.A., taken on June 18, 2008 copy of which decisions, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary will be annexed to this document to be filed with it to the registration authorities.

Who declared and required the notary to record that:

I) The company CHARME INVESTMENTS S.C.A., having its registered office in L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B number 88 675, was incorporated by deed of the undersigned notary dated July 30, 2002, published in the Mémorial C number 1487 of October 15, 2002. The articles of incorporation have been amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary dated June 13, 2008, not yet published in the Mémorial C.

II) According to article 5 of the articles of incorporation, the issued capital has been fixed at eight hundred and fifty-eight thousand seven hundred and thirty-one euro twenty-five cent (858,731.25 €) divided into six hundred and eighty-six thousand nine hundred and eighty-five (686,985) Shares comprising:

- five hundred and fifty-seven thousand three hundred and twenty (557,320) redeemable Shares having a par value of one euro twenty-five cent (1.25 €) each (hereafter referred to as the "A Shares");
- sixty-nine thousand six hundred and sixty-five (69,665) ordinary Shares having a par value of one euro twenty-five cent (1.25 €) each (hereafter referred to as the "B Shares");
- sixty thousand (60,000) Shares (representing at all times at least 10% of the share capital of the Company) having a par value of one euro twenty-five cent (1.25 €) each, allocated to the Unlimited Shareholder (hereafter referred to as the "C Shares").

In addition to the issued capital, issue premiums equal to a total amount of one hundred and thirty-four million five hundred and twenty thousand three hundred and seventy-eight euro forty cent (134,520,378.40 €) have been paid on the A Shares. The total of the issue premiums shall be allocated to an extraordinary reserve (hereafter referred to as "Free Premium Reserves"), which, upon a resolution of the Unlimited Shareholder, may be distributed to the Shareholders or used by the Unlimited Shareholder of the Company to redeem the A Shares.

The Company shall have an authorised share capital of one million two hundred and fifty thousand euro (1,250,000.- €) divided into eight hundred thousand (800,000) A Shares having a par value of one euro twenty-five cent (1.25 €) each, one hundred thousand (100,000) B Shares having a par value of one euro twenty-five cent (1.25.-€) each and one hundred thousand (100,000) C Shares having a par value of one euro twenty-five cent (1.25.- €) each, such C Shares representing at all times at least ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

The Unlimited Shareholder is hereby authorised to issue further A and B Shares and C Shares with or without an issue premium so as to bring the total capital of the Company up to the total authorised share capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such Shares within a period of five (5) years as from the extraordinary general meeting of shareholders dated as of May 26, 2008.

The period or extent of this authority may be extended by resolution of the Shareholders in general meeting from time to time, in the manner required for amendment of the Articles.

The Unlimited Shareholder is authorised to determine the conditions attaching to any subscription for A Shares, B Shares and C Shares from time to time.

When the Unlimited Shareholder effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this Article in order to record the change and the Unlimited Shareholder is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

III) Pursuant to this authorization, the Unlimited Shareholder has decided on June 18, 2008 to increase the share capital of the Company by an amount of eighty-three thousand five hundred and eighteen euro seventy-five cent (83,518.75 €) in order to bring it from its present amount of eight hundred and fifty-eight thousand seven hundred and thirty-one euro twenty-five cent (858,731.25 €) to nine hundred and forty-two thousand two hundred and fifty euro (942,250.- €) by the creation and the issue of forty-five thousand seven hundred and twenty (45,720) new A Shares having a par value of one euro twenty-five cent (1.25 €) each together with a share premium of two hundred and forty-eight point four three seven five euro (248.4375 €), and five thousand seven hundred and fifteen (5,715) new B Shares having a par value of one euro twenty-five cent (1.25 €) each and fifteen thousand three hundred and eighty (15,380) new C Shares having a par value of one euro twenty-five cent.

The Unlimited Shareholder resolved, pursuant to article 5 of the articles of the Company, to issue these A Shares and B Shares in Units comprising eight (8) A Shares and one (1) B Share each and these C Shares.

The Unlimited Shareholder decided to accept the subscription of the new shares as follows:

Limited Shareholders	A Shares	B Shares	C Shares
Banca Intermobiliare di Investimento e Gestione S.p.A.	2,456	307	
Giovanni Cacace	1,224	153	
Diego Deila Valle Sapa	3,672	459	
Fl. SVI CINQUE S.r.l.	14,080	1,760	
MAIS S.p.A.	2,456	307	
Moncanino S.p.A.	1,224	153	
Luca Cordero di Montezemolo	368	46	
Nextrend S.A.	1,224	153	
Orion S.r.l.	1,224	153	
Transmec Holding S.r.l.	1,224	153	
Giovanni Punzo	1,224	153	
Bayerische Hypo Un Vereinsbank AG	6,120	765	
VDCI S.A.	1,224	153	
Moschini S.p.a.	8,000	1,000	
Charme Management S.r.l.	-	-	15,380
TOTAL	45,720	5,715	15,380

The amount of eleven million four hundred and forty-two thousand eighty-one euro twenty-five cent (11,442,081.25 €), out of which eighty-three thousand five hundred and eighteen euro seventy-five cent (83,518.75.- €) are allocated to the corporate capital and eleven million three hundred and fifty-eight thousand five hundred and sixty-two euro fifty cent (11,358,562.50.- €) are allocated to the Free Premium Reserves, is now available to the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

As a consequence of such increase of capital, the three first paragraphs of article 5 of the articles of association will now read as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The Company has an issued capital of nine hundred and forty-two thousand two hundred fifty euro (942,250 EUR) divided into seven hundred and fifty-three thousand eight hundred (753,800) Shares comprising:

i) six hundred and three thousand and forty (603,040) redeemable Shares having a par value of one euro and twenty-five cent (1.25 €) each (hereafter referred to as the "A Shares");

ii) seventy-five thousand three hundred and eighty (75,380) ordinary Shares having a par value of one euro and twenty-five cent (1.25 €) each (hereafter referred to as the "B" Shares");

iii) seventy-five thousand three hundred and eighty (75,380) Shares (representing at all times at least 10% of the share capital of the Company) having a par value of one euro and twenty-five cent (1.25 €) each, allocated to the Unlimited Shareholder (hereafter referred to as the "C Shares").

The terms "Share" and "Shares" shall, in these Articles, unless otherwise explicitly or implicitly stated, include respectively the A Shares, the B Shares and the C Shares.

In addition to the issued capital, issue premium equal to a total amount of one hundred and forty-five million eight hundred and seventy-eight thousand nine hundred and forty euro and ninety cent (145,878,940.90 EUR) have been paid on the A Shares. The total of the issue premiums shall be allocated to an extraordinary reserve (hereafter referred to as "Free Premium Reserves"), which, upon a resolution of the Unlimited Shareholder, may be distributed to the Shareholders or used by the Unlimited Shareholder of the Company to redeem the A Shares."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at approximately 62,600.- €.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the undersigned notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille huit, le vingt-quatre juin,

Par devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU

M. Frédéric LEMOINE, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu de résolutions prises par le Conseil d'Administration de «CHARME MANAGEMENT S.r.l.», agissant en qualité de gérant de «CHARME INVESTMENTS S.C.A.» le 18 juin 2008, copie de ces résolutions, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

I) La société CHARME INVESTMENTS S.C.A., avec siège social à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 88 675, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 30 juillet 2002, publié au Mémorial C, numéro 1487 du 15 octobre 2002. Les statuts ont été modifiés à reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 13 juin 2008, non encore publié au Mémorial C.

II) Aux termes de l'article 5 des statuts, le capital social de la société a été fixé à huit cent cinquante-huit mille sept cent trente et un euros vingt-cinq cents (858.731,25 €) divisé en six cent quatre-vingt-six mille neuf cent quatre-vingt-cinq (686.985) Actions, comprenant:

(i) cinq cent cinquante-sept mille trois cent vingt (557.320) Actions rachetables d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (1,25 €) chacune (ci-après les "Actions A");

(ii) soixante-neuf mille six cent soixante-cinq (69.665) Actions ordinaires d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (1,25 €) chacune (ci-après les "Actions B");

(iii) soixante mille (60.000) Actions (représentant à tout moment au moins dix pour cent (10%) du capital émis de la Société) d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (1,25 €) chacune, attribuées à l'Actionnaire Commandité (ci-après les "Actions C").

En plus du capital émis, des primes d'émission d'un montant total de cent trente-quatre millions cinq cent vingt mille trois cent soixante-dix-huit euros quarante cents (134.520.378,40 €) ont été payées sur les Actions A. Le total des primes d'émission sera alloué à une réserve extraordinaire (ci-après la «Réserve Libre de Prime»), qui, par décision de l'Actionnaire Commandité, pourra être distribuée aux Actionnaires ou utilisée par l'Actionnaire Commandité de la Société pour racheter les Actions A.

La Société aura un capital autorisé d'un million deux cent cinquante mille euros (1.250.000,- €) divisé en huit cent mille (800.000) Actions A ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (1,25 €) chacune, cent mille (100.000) Actions B ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (1,25 €) chacune et cent mille (100.000) Actions C ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (1,25 €) chacune, ces dernières représentant à tout moment au moins dix pour cent (10%) du capital de la Société.

L'Actionnaire Commandité est autorisé à émettre des Actions A, B et C supplémentaires avec ou sans prime d'émission afin de porter le capital total de la Société jusqu'au capital autorisé de la Société, en une ou plusieurs fois, à sa discrétion et à accepter la souscription de telles Actions au cours d'une période de cinq (5) années à partir de l'assemblée générale des actionnaires du 26 mai 2008.

La durée ou l'étendue de cette autorisation peut être étendue périodiquement par décision des Actionnaires en assemblée générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

L'Actionnaire Commandité est autorisé à déterminer périodiquement les conditions de souscription des Actions A, B et C.

A la suite de chaque augmentation partielle ou totale de capital réalisée par l'Actionnaire Commandité conformément aux dispositions ci-dessus, celui-ci prendra les mesures nécessaires pour modifier cet Article afin de constater cette modification et l'Actionnaire Commandité est autorisé à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication d'une telle modification conformément à la loi.

III) En exécution des pouvoirs lui conférés par les statuts, l'Actionnaire Commandité a décidé le 18 juin 2008 de procéder à une augmentation de capital à concurrence d'un montant de quatre-vingt-trois mille cinq cent dix-huit euros soixante-quinze cents (83.518,75 €) pour le porter de son montant actuel de huit cent cinquante-huit mille sept cent trente et un euros vingt-cinq cents (858.731,25.-€) à neuf cent quarante-deux mille deux cent cinquante euros (942.250,- €) par la création et l'émission de quarante-cinq mille sept cent vingt (45.720) nouvelles Actions A ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (1,25 €) chacune, avec une prime d'émission de deux cent quarante-huit virgule quatre trois sept cinq euros (248,4375 €), de cinq mille sept cent quinze (5.715) nouvelles Actions B ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (1,25 €) chacune et de quinze mille trois cent quatre-vingts (15.380) nouvelles Actions C ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (1,25 €) chacune.

L'Actionnaire Commandité a décidé d'émettre ces Actions A et Actions B en Unités comprenant huit (8) Actions A et une (1) Action B chacune et ces Actions C conformément à l'article 5 des statuts de la Société.

L'Actionnaire Commandité a décidé d'accepter la souscription des actions nouvelles comme suit:

Actionnaires	A	B	C
	Actions	Actions	Actions
Banca Intermobiliare di Investimento e Gestione S.p.A.	2.456	307	
Giovanni Cacace	1.224	153	
Diego Deila Valle Sapa	3.672	459	
Fl. SVI CINQUE S.r.l.	14.080	1.760	
MAIS S.p.A.	2.456	307	
Moncanino S.p.A.	1.224	153	
Luca Cordero di Montezemolo	368	46	
Nextrend S.A.	1.224	153	
Orion S.r.l.	1.224	153	
Transmec Holding S.r.l.	1.224	153	
Giovanni Punzo	1.224	153	
Bayerische Hypo Un Vereinsbank AG	6.120	765	
VDCI S.A.	1.224	153	
Moschini S.p.a.	8.000	1.000	
Charme Management S.r.l.	-	-	15.380
TOTAL	45.720	5.715	15.380

Le montant de onze millions quatre cent quarante-deux mille quatre-vingt-un euros vingt-cinq cents (11.442.081,25 €), dont quatre-vingt-trois mille cinq cent dix-huit euros soixante-quinze cents (83.518,75 €) sont alloués au capital social et onze millions trois cent cinquante-huit mille cinq cent soixante-deux euros cinquante cents (11.358.562,50 €) sont alloués à la Réserve Libre de Prime, est dès maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été fournie au notaire soussigné.

A la suite de cette augmentation de capital, les trois premiers alinéas de l'article 5 des statuts auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** La société a un capital émis de neuf cent quarante-deux mille deux cent cinquante euros (942.250,- €) divisé en sept cent quatre-vingt-trois mille huit cents (783.800) Actions, comprenant:

(i) six cent trois mille quarante (603.040) Actions rachetables d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (1,25 €) chacune (ci-après les "Actions A");

(ii) soixante-quinze mille trois cent quatre-vingts (75.380) Actions ordinaires d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (1,25 €) chacune (ci-après les "Actions B");

(iii) soixante-quinze mille trois cent quatre-vingts Actions (75.380) (représentant à tout moment au moins dix pour cent (10%) du capital émis de la Société) d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (1,25 €) chacune, attribuées à l'Actionnaire Commandité (ci-après les "Actions C").

Les termes "Action" et "Actions" dans les présents Statuts englobent, sauf disposition implicite ou explicite contraire, les Actions A, les Actions B et les Actions C.

En plus du capital émis, des primes d'émission d'un montant total de cent quarante-cinq millions huit cent soixante-dix-huit mille neuf cent quarante euros quatre-vingt-dix cents (145.878.940,90 €) ont été payées sur les Actions A. Le total des primes d'émission sera alloué à une réserve extraordinaire (ci-après la «Réserve Libre de Prime»), qui, par décision de l'Actionnaire Commandité, pourra être distribuée aux Actionnaires ou utilisée par l'Actionnaire Commandité de la Société pour racheter les Actions A.»

124461

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces, qui incombent à la société à la suite de l'augmentation de capital qui précède, sont estimés à environ 62.600,- €.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Lemoine, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C, le 02 JUIL.2008. LAC/2008/26938. - Reçu cinquante-sept mille deux cent dix euros quarante et un cents à 0,5%= 57.210,41 €.

Le Receveur (signé) Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2008130390/212/230.

(080151954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Madecorp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 122.785.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008130391/3842/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2008, réf. LSO-CV03548. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Global Services Agencement Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 103.058.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 10 octobre 2008.

Tom METZLER

Notaire

Référence de publication: 2008130396/222/12.

(080152391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Saturn Real S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 121.001.

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 23 septembre 2008 que:

- Le nombre d'administrateurs a été augmenté de cinq à six;

- M. Peter Dickinson, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommé administrateur de la société pour une période statutaire de six ans;

- Les administrateurs sortants:

* Mme Geneviève BLAUEN-ARENDT, administrateur de société,

* M. Fernand HEIM, directeur financier,

* M. Marc SCHMIT, chef-comptable,

tous trois avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

* M. John Graeme PATON, administrateur de société, résidant Avalon, 40 La Ville Des Marettes, St Ouen, Jersey, JE3 2HH, Président,

* M. Peter RIODA, administrateur de société, résidant La Passade, Le Quai Bisson, St Aubin, St Brelade, Jersey JE3 8JT,

* ainsi que le commissaire aux comptes, la société Abacab S.à.r.l., avec siège social au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, ont été reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans.

Tous les mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2014.

Pour extrait conforme

SG AUDIT S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2008130914/521/28.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01453. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080152878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2008.

Balkans Hotels and Resort International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 108.343.

Le bilan au 31/12/2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008130399/3842/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2008, réf. LSO-CV03574. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Balkans Hotels and Resort International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 108.343.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008130400/3842/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2008, réf. LSO-CV03577. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

AB-Air, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 120.395.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008130403/3842/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2008, réf. LSO-CV03586. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Cirsa Capital Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 108.008.

—
*Rectificatif du dépôt au Registre référence L080055566.05 en date du 15/04/2008
concernant l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} avril 2008*

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} avril 2008, John Kleynhans a été nommé en tant qu'Administrateur de catégorie A en remplacement de Livius Gorecka et avec même pouvoir de signature.

Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008130884/631/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2008, réf. LSO-CV03632. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080152798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2008.

Groupinvest International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 39.388.

—
Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008130404/3842/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2008, réf. LSO-CV03587. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080151804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Solkarst International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 44.621.

—
Le bilan au 31/03/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008130405/3842/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2008, réf. LSO-CV03591. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080151805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Pavinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 92.017.

—
Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008130406/3842/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2008, réf. LSO-CV03593. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080151808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Ammut S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 136.515.

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse du gérant, à savoir Victoria Management Services S.A., a fait l'objet d'un changement.

La nouvelle adresse est la suivante: 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008130886/631/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2008, réf. LSO-CV03640. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080152803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2008.

Vantage Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 33.974.

EXTRACT - EXTRAIT

Extract of the minutes of the Annual General Meeting of the Shareholders held on 1 October 2008 at the registered office of the Company in Luxembourg:

The meeting decided to reappoint the members of the Board of Directors and the Auditor for a new period of one year.

The Directors are:

- Dr Rolf Ehlers, Zurich (Switzerland)
- Mr Yves de Vos, Luxembourg (Luxembourg)
- Mr Romain Moebus, Luxembourg, Luxembourg

The Auditor is:

- Ernst & Young S.A., Luxembourg (Luxembourg)

The mandates of the Directors and of the Auditor shall expire immediately after the annual general meeting of the year 2009.

Translation into French - Traduction en français

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 1^{er} octobre 2008 au siège de la société à Luxembourg

L'assemblée décide de réélire les Administrateurs et l'Auditeur en fonction pour une nouvelle période d'un an.

Les Administrateurs sont:

- Dr Rolf Ehlers, Zurich (Switzerland)
- M. Yves de Vos, Luxembourg (Luxembourg)
- M. Romain Moebus, Luxembourg (Luxembourg)

L'Auditeur est:

- Ernst & Young S.A., Luxembourg (Luxembourg)

Les mandats des Administrateurs et de l'Auditeur prendront fin immédiatement après l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2009.

Pour extrait conforme

Dr. R. Ehlers / Y. de Vos

Référence de publication: 2008130946/520/36.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2008, réf. LSO-CV04037. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080152966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2008.
